



GDS
Creuse

Assemblée Générale
03 avril 2018

Le sanitaire... j'adhère !



Rapport moral et d'activités



L'année 2017 a été marquée par les évènements suivants :

- Une situation sanitaire nationale contrastée avec l'arrivée de la fièvre catarrhale, sérotype 4 sur le continent à opposer à une amélioration notable de la situation IBR en lien avec le nouvel arrêté ministériel.
- Une situation sanitaire régionale (Nouvelle Aquitaine) demandant de la vigilance vis à vis la tuberculose bovine (86 % des cas nationaux en Nouvelle Aquitaine) et des myiases à *Wohlfahrtia magnifica* (maladie émergente dans les départements 16, 86 et 87).
- Un passage de la maîtrise des points à risque à l'éradication avec le plan national BVD.
- La Creuse, laboratoire de l'hyper-ruralité, expérience fortement nécessaire face à la réforme territoriale, particulièrement défavorable aux zones rurales par rapport aux zones citadines, notamment les 2^{ème} et 3^{ème} étapes (nouvelles régions et loi NOTRe) avec un oubli de la compétence sanitaire dans la loi NOTRe.
- Une situation départementale toujours aussi favorable vis-à-vis des autres dangers sanitaires de 1^{ère} et 2^{ème} catégories.

Quatre grands axes nous ont mobilisés :

- L'amplification des atouts de notre statut départemental très favorable vis à vis des dangers sanitaires de 1^{ère} et 2^{ème} catégories : brucellose, tuberculose, leucose, varron et IBR... (moins de 1 % de cheptels positifs en IBR fin 2017) apprécié et remarqué pour la commercialisation !
- L'initiation du plan national d'éradication BVD avec une connaissance de la situation épidémiologique départementale pour cette campagne et un assainissement accompagné des élevages contaminés.
- La mobilisation pour les différentes espèces avec des actions pour les sections départementales ou régionales (Limousin ou Nouvelle Aquitaine) apicole, caprine, équine, ovine et porcine.
- L'approche collective inter et intra-cheptels appuyée sur la biosécurité, base de notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! » avec la « boîte à outils » GDS Creuse encore étoffée, en pleine concertation avec les vétérinaires, d'où notre adage : **« Renforçons notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable ».**

Ce rapport d'activités présente, pour les missions de GDS Creuse, les points essentiels du bilan de la campagne précédente.

Qualification, appellation, suivi de cheptel – Contexte général

La gestion des prophylaxies des dangers sanitaires de 1^{ère} catégorie pour les bovins (brucellose, leucose, tuberculose) s'effectue dans un cadre de délégation par l'Etat à l'OVS (organisme à vocation sanitaire) pour le domaine animal.

OVS régional Limousin : le GRASL

Le GRASL a été reconnu en tant qu'Organisme à Vocation Sanitaire dans le domaine animal pour l'ancienne région Limousin par l'arrêté ministériel du 31/03/2014. Il réalise les contrôles qui lui ont été délégués dans le cadre d'une convention cadre signée pour une période de 5 ans couvrant les années 2015 à 2019.

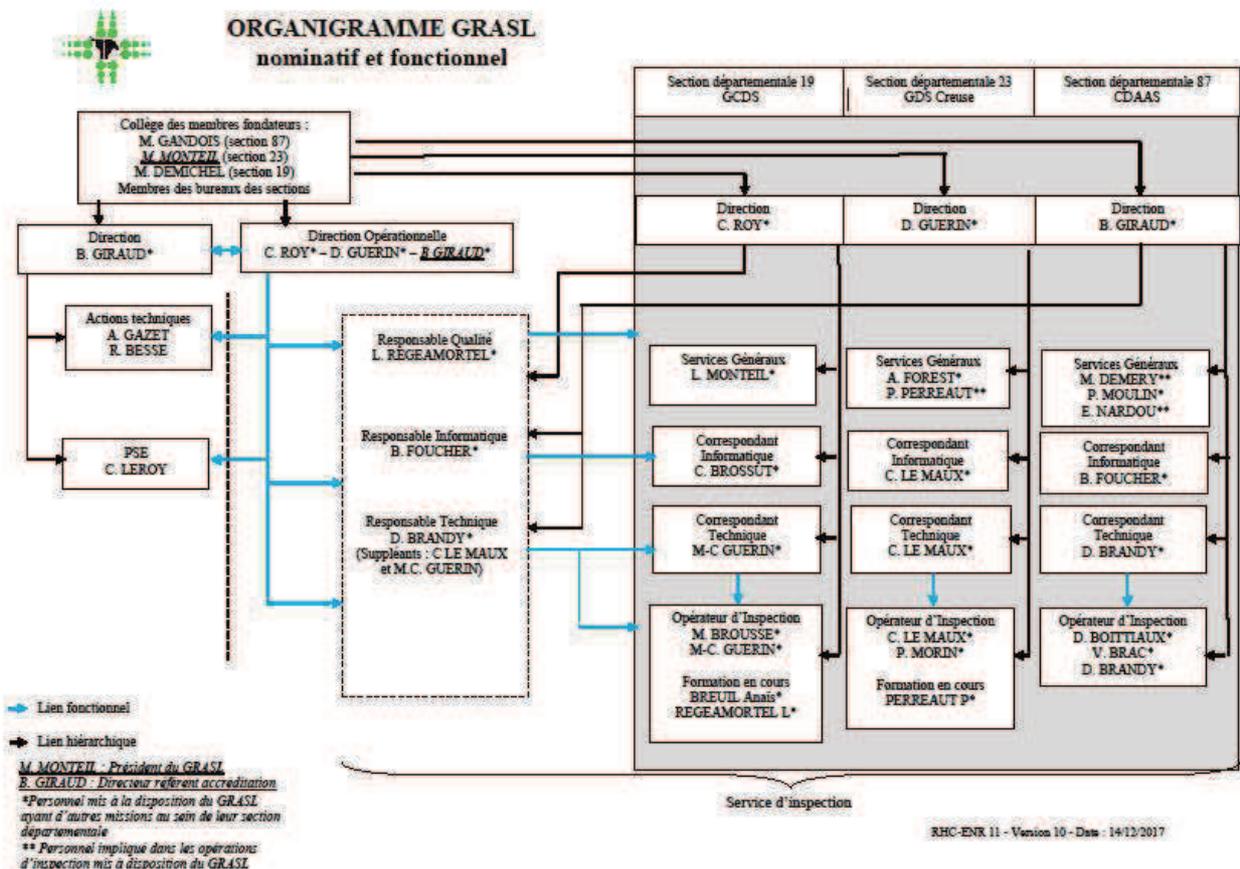
Un audit interne croisé (audit de chaque région par le binôme Responsable Qualité / Responsable Technique d'une autre région) s'est déroulé chaque année (04/2015, 01/2016 et 04/2017).

En matière d'audit externe, les régions sont auditées par le COFRAC. Pour le GRASL, l'audit initial a eu lieu le 09/06/2016, avec une accréditation initiale du GRASL pour la période 01/12/2016 – 30/11/2020.



Un 1^{er} audit de surveillance (S1) par le COFRAC s'est déroulé le 09/11/2017 à GDS Creuse en tant que section départementale du GRASL. La conclusion a été la suivante : « L'équipe d'évaluation a confiance dans la capacité de l'organisme d'inspection à réaliser des prestations en conformité avec les exigences d'accréditation ». Aucun écart n'a été relevé. Deux points à surveiller ont été notés.

Cela a demandé, notamment, la mise en place d'un CODIR (réunion mensuelle des 3 directeurs des GDS Limousins), d'une Responsable Qualité (Laurence REGEAMORTEL - Corrèze), d'un Responsable Technique (Didier BRANDY - Haute-Vienne) et d'une responsable informatique (Brigitte FOUCHER – Haute-Vienne).



En route vers la Nouvelle-Aquitaine

Le principal objectif de 2018 sera la mise en place d'une organisation en tant qu'OVS de la nouvelle Fédération Régionale des GDS de Nouvelle Aquitaine vers laquelle seront transférées les accréditations des 3 anciens OVS (Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes) au cours de l'année 2019. Cette nouvelle organisation aura pour conséquence la réalisation de l'évaluation de surveillance 3 (automne 2019) par le COFRAC dans la configuration de la nouvelle région.

Conventions relatives à l'exécution des tâches déléguées et des missions confiées en filière bovine

Deux types de conventions ont été mises en place :

- Une convention cadre quinquennale, pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2019, cosignée par les trois préfets du Limousin et le GRASL.
- Des conventions techniques et financières signées entre le Préfet de la Creuse et le GRASL avec une convention pour la période 01/07/2016 – 30/06/2017 pour un montant de 42.756,86 € (34.477,86 € prophylaxie et 8.279,00 € ASDA).

Pour la campagne 2016/2017 :

- Concernant la prophylaxie bovine : 2.973 DAP ont été imprimés et envoyés aux vétérinaires, 2.861 interventions ont été renseignées dans SIGAL, 2.776 rapports d'inspection et 173 décisions de non-réalisation ont été générés, 1.797 cheptels ont été suivis et éventuellement contactés individuellement téléphoniquement, 297 pour sous-réalisation d'effectifs, 27 pour des délais de réalisation supérieurs à 90 jours, 326 pour des partielles à plus de 70 jours, 326 pour des partielles lors de la fin de campagne de prophylaxie et 821 élevages avec des interventions non-réalisées. Les élevages en écart à la fin de la campagne ont été transmis à la DDCSPP qui instruit ces dossiers. Par ailleurs, 23 cheptels ont été suivis pour 46 étiquettes surnuméraires suite à une mauvaise identification des prélèvements.
- Concernant la gestion des introductions bovines :
 - En atelier non-dérogatoire : 3.316 dossiers suivis pour 12.524 animaux introduits et 121 anomalies relevées. Gestion de 107 dossiers pour 301 animaux pour absence de brucellose et de 82 dossiers pour 322 animaux pour absence de tuberculose.
 - En atelier dérogatoire : 480 dossiers suivis pour 10.222 animaux introduits.
- Concernant l'édition des ASDA :
 - Le montant financier de la convention de délégation d'impression GDS Creuse – EDE pour la période du 01/07/2016 au 30/06/2017 est de 13.968,00 €.
 - Edition par GDS Creuse et délégation de l'impression des ASDA vertes à l'EDE :
 - Edition ASDA de naissances : 171.875 ASDA éditées et déléguées pour impression.
 - Edition ASDA de modifications bovins : 2.731 ASDA éditées et déléguées pour impression.
 - Edition, impression et envoi des ASDA vertes par GDS Creuse :
 - Impression ASDA d'introductions : 12.666 ASDA imprimées et envoyées.
 - Impression ASDA pour changement d'appellation : 4.174 ASDA réédictées et échangées.
 - Impression ASDA duplicata et réédition : 906 ASDA réédictées et échangées.
 - Edition, impression et envoi des ASDA jaunes par GDS Creuse :
 - Impression ASDA d'introductions : 10.222 ASDA imprimées et envoyées.

Convention quadripartite pour l'exécution des missions déléguées pour la campagne 2016/2017

Cette convention formalise les relations entre la DDCSPP, le GRASL (section Creuse), le LDA23 et les représentants des vétérinaires pour les interventions réalisées, dans le cadre des prophylaxies bovines de la brucellose, de la tuberculose et de la leucose enzootique pour les prélèvements réalisés sur le sang. Une attention particulière est demandée aux vétérinaires quant à la validation de leur intervention avec les informations portées sur le DAP : nombre d'animaux testés, état d'avancement de la prophylaxie (totale, partielle ou finale), date d'intervention, signature et cachet avec n° ordinal national personnel, signature par l'éleveur.

Conventions tripartites pour l'exécution des missions déléguées pour la campagne 2016/2017

Pour les prélèvements sur le lait, une convention formalise les relations entre la DDCSPP, le GRASL et chaque laboratoire laitier (GALILAIT et LILCO pour la Creuse).

Prophylaxies bovines

Le bon état sanitaire creusois et l'implication de tous a permis un allègement des prophylaxies depuis 1999. La Creuse est indemne de brucellose, tuberculose, leucose et varron.

Campagne de prophylaxie bovine 1^{er} octobre – 31 mai	
Prophylaxies de cheptel obligatoires	
Brucellose	<i>Elevage allaitant</i> : sérologie individuelle annuelle sur 20 % des bovins >24 mois. <i>Elevage laitier</i> : contrôle annuel sur lait de mélange.
Leucose	<i>Elevage allaitant</i> : sérologie individuelle sur 20 % des bovins >24 mois tous les 5 ans. <i>Elevage laitier</i> : contrôle sur lait de mélange tous les 5 ans.
IBR	<p><u><i>Cheptels avec statut IBR indemne ou en cours de qualification</i></u> <i>Elevage allaitant</i> : dépistage annuel systématique en sérums de mélange sur tous les bovins de 24 mois et plus. <i>Elevage laitier</i> : contrôle semestriel sur lait de mélange.</p> <p><u><i>Cheptels avec statut en cours d'assainissement ou non-conforme</i></u> Dépistage annuel systématique en sérums de mélange sur tous les bovins de 12 mois et plus non-connus positifs</p>
Varron	Contrôles aléatoires et orientés par sérologies de mélange.
Prophylaxie de cheptel systématique	
BVD <i>Nouveau</i>	<i>Elevage allaitant</i> : sérologie mélange annuelle sur les 24-48 mois. <i>Elevage laitier</i> : contrôle semestriel sur lait de mélange.
Prophylaxie de cheptel volontaire	
Paratuberculose	Dépistage sérologique individuel annuel pour les élevages en faisant la demande.
Grande douve	Dépistage sérologique de mélange sur certains lots pour les élevages en faisant la demande.

Pour la tuberculose bovine, 86 % des cas français se trouvent en Nouvelle-Aquitaine. Devant cette situation, rappelons à tous l'importance d'être vigilant et rigoureux par rapport aux mesures prescrites.

L'hypodermose bovine (varron)

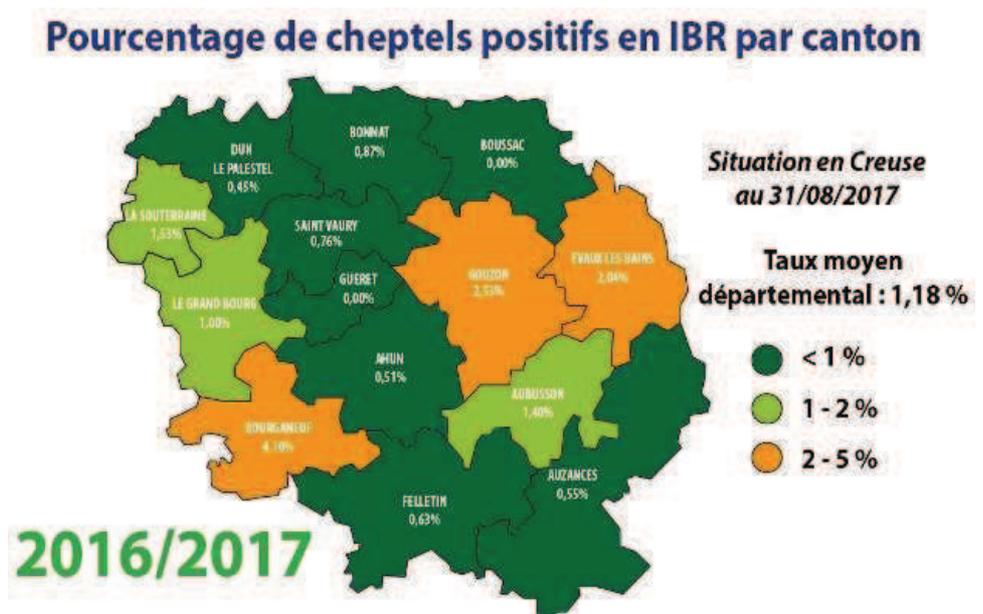
Les GDS sont chargés du programme de lutte dans le cadre du Schéma Territorial de Certification Régional, habilité par l'ACERSA depuis le 31 mars 2005. Les résultats favorables obtenus ont permis, depuis octobre 2005, à nos élevages d'acquiescer le statut « cheptel assaini » et cette mention est portée sur les ASDA. Ce niveau de statut est maintenu grâce à des dépistages annuels aléatoires et orientés.

Pour la campagne 2016/2017, 101 élevages étaient prévus en dépistage du 1^{er} décembre 2016 au 31 mars 2017 : 81 élevages en contrôles aléatoires (dont 11 élevages laitiers) et 20 en contrôles orientés. Les sérologies, les résultats de lait de grand mélange favorables, les contrôles visuels dans 5 élevages n'ayant pas eu de résultat au cours de la période impartie, ainsi que la gestion des introductions, nous ont permis de maintenir notre statut de « cheptel assaini » dans notre département.

Rhinotrachéite Infectieuse Bovine (IBR)

	Au 30/09/2016		Au 30/09/2017	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Cheptels ayant un statut	2.812	100 %	2.763	100 %
Cheptels indemnes d'IBR	2.698	95,95 %	2.673	96,74 %
En cours de qualification	38	1,35 %	39	1,41 %
Assainissement sans positif	7	0,25 %	5	0,18 %
Assainissement avec positifs	44	1,56 %	29	1,05 %
Non conforme	1	0,03 %	4	0,14 %
Cheptels suspendus	14	0,50 %	13	0,47 %
En cours de gestion	10	0,35 %	0	0 %
Cheptels avec des positifs	50	1,78 %	32	1,16 %

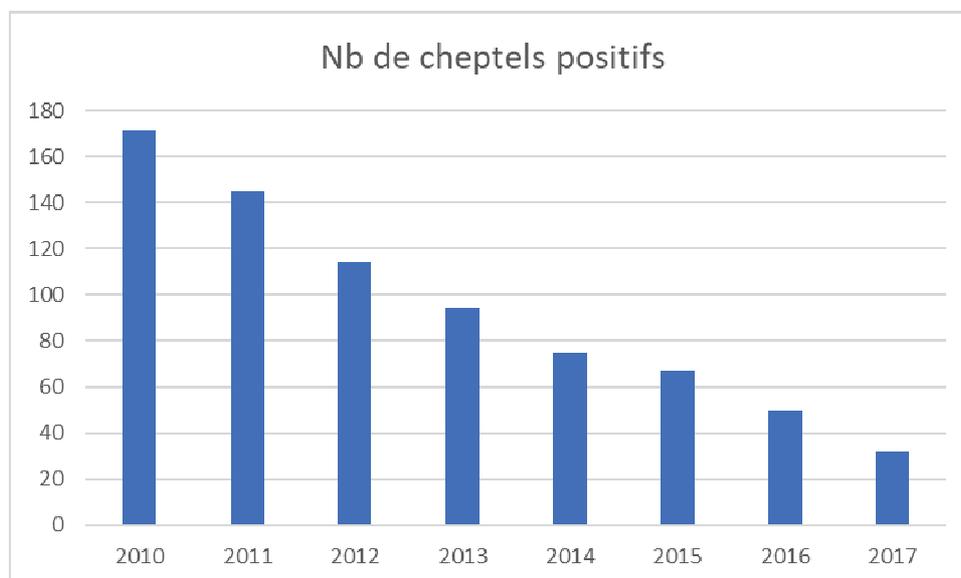
L'excellente situation de la Creuse par rapport à l'IBR se confirme avec une progression continue. La Creuse confirme ainsi son positionnement dans les dix premiers départements français avec un taux de cheptels certifiés de plus de 96 % et consolide ainsi nos orientations prises vis-à-vis de cette maladie depuis 1996. Au 30/09/2017, sur 2.763 cheptels bovins creusois, 2.673 étaient sous appellation.



2017 aura été marqué par l'application de l'arrêté ministériel IBR. Cela a permis de poursuivre la tendance à l'élimination des derniers cheptels détenant des positifs. 50 cheptels détenaient des animaux positifs au début de la campagne et 5 se sont contaminés pendant la campagne. 23 ont éliminé leurs animaux positifs, 29 ont effectué les vaccinations IBR dans les délais et 3 ont été statués non conformes pour absence de vaccination ou vaccination incomplète. Au 30/09/2017, 32 (1,16 %) détenaient au moins un bovin positif (7 élevages avec 1 bovin positif, 10 avec 2 à 8 et 15 avec plus de 8 bovins positifs).

Cet arrêté a également permis à de nombreux éleveurs de bénéficier d'allègements de dépistage dans le cadre des dérogations. Cela a concerné 1.882 demandes pour 7.418 bovins.

L'accompagnement de GDS Creuse est technique (10 cheptels ont été visités dans le cadre de la certification IBR et tous les ateliers dérogatoires ont été contrôlés) et financier (mutualisation du coût des analyses, aides à la vaccination).



L'objectif d'atteindre le statut de zone épidémiologiquement favorable (taux de cheptels positifs inférieur à 1 % ou taux de nouveaux cheptels positifs inférieur à 0,2 % pendant deux ans) afin de bénéficier d'allègements de prophylaxie IBR est désormais tout proche... au 31/12/2017, le taux de cheptels positifs était de 0,98 % ! Le maintien des appellations se fera alors par contrôle de 20 % des bovins âgés de plus de 24 mois ou par contrôles annuels du lait de mélange.

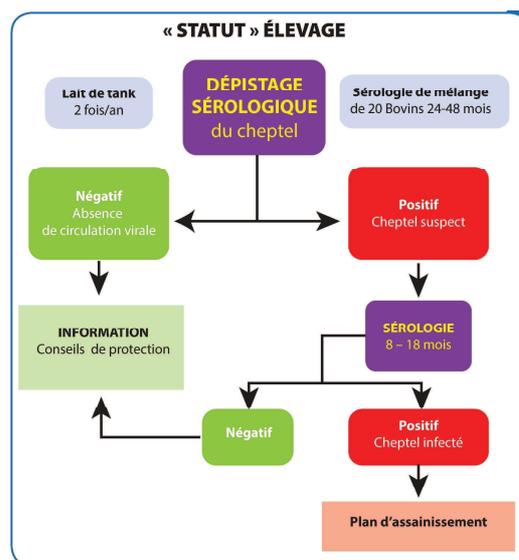
BVD – De la maîtrise des points à risques vers l'éradication

Grâce à une amélioration du dépistage, les remontées d'information via les GDS introducteurs et la mise en place des boucles auriculaires, la vision globale de la BVD en Creuse progresse.

2017 est la troisième année de mise en place des prélèvements sur cartilages auriculaires en Creuse. Ce dépistage est désormais pris en charge à 100 %. 13 élevages sont inscrits dans ce plan, soit en vue d'un assainissement, soit afin d'obtenir des attestations non IPI. 1.008 veaux ont été dépistés, 25 veaux ont été détectés en BVD sur biopsie auriculaire dont 9 confirmés IPI.

Depuis le premier octobre 2017, dans l'optique du programme national d'éradication de la BVD à venir, une nouvelle étape a été franchie avec 3 axes d'action :

- J'évite la contamination de mon cheptel. Cela passe par un **contrôle systématique avec isolement de tout bovin introduit** et une gestion du voisinage pendant la période à risque (entre le 40^{ème} et le 125^{ème} jour de gestation).
- Je repère la circulation virale dans mon cheptel. Un **dépistage sérologique systématique** (lait de tank ou sérologies de mélanges sur les bovins de 24 à 48 mois) est pratiqué. Les premiers résultats montrent que 2/3 des élevages présentent des résultats négatifs. En cas de positivité, ces résultats sont enregistrés et un dépistage sur les 8 – 18 mois est proposé aux éleveurs pour confirmer une circulation virale.
- **J'élimine les IPI.** Si les analyses confirment une circulation virale récente, les éleveurs sont visités par GDS Creuse et un plan d'assainissement leur est proposé, basé sur la recherche sur sang et sur cartilage d'éventuels IPI. Tous les éleveurs visités ont choisi de s'assainir vis-à-vis de la BVD.



L'accompagnement de GDS Creuse est technique (information personnalisée de tous les cheptels en fonction de leur situation, 13 cheptels ont été visités dans le cadre de l'assainissement BVD) et financier (mutualisation du coût des analyses sérologiques et PCR BVD, paiement de la visite de mise en place du plan par le vétérinaire de l'exploitation, aide à l'élimination des IPI).

Paratuberculose

La paratuberculose est une maladie avec un impact sanitaire et économique conséquent. Les caractères insidieux et inguérissable de cette maladie demandent une mise en place rapide d'un plan d'assainissement dès son diagnostic dans son élevage.

La mobilisation amorcée se confirme. 23 élevages se sont engagés dans un plan paratuberculose au cours de cette campagne dont 16 dans le cadre des alertes émises par GDS Creuse suite à des résultats ponctuels positifs (suspicion clinique, résultat positif à la vente) en relation avec le vétérinaire en charge du suivi de l'élevage. Le dépistage sérologique est annuel et individuel par sérologie pour les élevages en faisant la demande.

La maîtrise de la clinique et l'assainissement d'un élevage vis à vis de la paratuberculose demandent une implication importante de la part de l'éleveur et du vétérinaire associée au suivi de GDS Creuse qui apporte ses aides :

- Techniques : suivi annuel de chaque élevage avec adaptation du plan en fonction des résultats et des alertes, visite d'élevage pour tous les nouveaux engagés où la maladie est détectée (16 élevages ont été visités sur la campagne).
- Financières avec une aide aux analyses, une prise en charge des visites vétérinaire sanitaire/GDS et des recontrôles des animaux positifs en faible nombre.

Les éleveurs peuvent également aller vers l'apport de garantie, défini dans le cadre d'un référentiel national. C'est un outil pour :

- Les cheptels vendeurs de reproducteurs pour les races confrontées à cette problématique. Les élevages adhérents au Herd-book Limousin ont une obligation de dépistage de la paratuberculose, 90 % des élevages creusois adhérents au HBL bénéficient de l'apport de garantie. Les stations d'évaluation (Lanaud et Géval) ne reçoivent que des veaux provenant d'élevages sous apport de garantie. Lors de chaque rentrée, nous sommes consultés.
- Les cheptels préparant leur cessation d'activité avec transfert du cheptel. Cette situation doit être réfléchie et mise en place suffisamment longtemps avant de partir à la retraite.

Sur les 344 élevages engagés en Creuse, 175 élevages sont sous apport de garantie, dont 90 élevages HBL. Outre ces élevages « HBL », 85 élevages sont aussi sous apport de garantie. Pour une majorité, ce sont des élevages sortant d'assainissement et souhaitant poursuivre le dépistage ou des éleveurs envisageant la cessation de leur activité et qui souhaitent transmettre un cheptel sain. Ceci fait suite à la sensibilisation mise en place par GDS Creuse depuis des années.

Suivi paratuberculose en Creuse Campagne 2016 – 2017	
Elevages engagés dans le dépistage	344
Elevages HBL sous apport de garantie	90
Elevages non HBL sous apport de garantie	85
Elevages en cours d'acquisition	17
Elevages en assainissement	152

De plus, l'historique accumulé permet de renforcer les garanties apportées, même dans les élevages non encore sous apport de garantie par rapport aux cheptels tout venant.

Le statut de cheptel d'origine est à connaître lors de toute introduction, d'où l'intérêt de consulter www.gdscreuse.fr ou GDS Creuse pour obtenir la liste des élevages creusois avec un statut favorable.

AUTRES SECTIONS

PROPHYLAXIES OBLIGATOIRES		
Campagne de prophylaxie durant le mois de mai		
	Aujeszký	Dépistage annuel des suidés sur 15 reproducteurs ou 20 charcutiers par prélèvement de sang sur buvard pour tous les élevages plein-air (y compris engraisseurs et élevages de sangliers) et élevages sélectionneurs multiplicateurs.
	SDRP	Dépistage annuel des porcs sur 15 reproducteurs par prélèvement de sang sur buvard (élevages naisseurs, naisseurs engraisseurs).
Campagne de prophylaxie du 1^{er} avril au 30 septembre		
	Brucellose ovine	Dépistage tous les 5 ans sur la totalité des mâles non castrés âgés > 6 mois, de tous les animaux introduits (hors naissance) dans l'exploitation depuis le contrôle précédent et 25 % des femelles en âge de reproduire avec un minimum de 50 femelles, sinon toutes les femelles doivent être contrôlées.
	Brucellose caprine	Dépistage tous les 5 ans sur la totalité des mâles non castrés âgés > 6 mois, de tous les animaux introduits (hors naissance) dans l'exploitation depuis le contrôle précédent et 25 % des femelles en âge de reproduire avec un minimum de 50 femelles, sinon toutes les femelles doivent être contrôlées.
PROPHYLAXIES VOLONTAIRES		
	CAEV	Dépistage annuel individuel par sérologie sur les caprins de plus de 6 mois pour les élevages en faisant la demande.
	Tremblante	Programme de génotypage basé sur le volontariat et billet de garantie conventionnelle.
	Visna maëdi	Dépistage annuel de tous les béliers > 12 mois et : <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les femelles > 24 mois => élevages < 50 brebis • 50 brebis au plus => élevages > 50 brebis

PORCINS - La maladie d'Aujeszky et le SDRP

En concertation avec la DDCSPP, GDS Creuse supervise la prophylaxie Aujeszky. Pour la campagne 2017, 30 élevages sur 33 devant faire l'objet de la surveillance de cette maladie ont été dépistés. Les 30 cheptels dépistés ont présenté des résultats négatifs en Aujeszky ce qui a permis de confirmer le statut de « département indemne de maladie d'Aujeszky ».

Notre département est engagé depuis plus de 10 ans dans un système d'apport de garantie vis-à-vis du Syndrome Dysgénésique Respiratoire Porcin (SDRP) basé sur le volontariat, puis encadré par un arrêté préfectoral depuis 2009.

En 2017, 41 élevages sur les 42 concernés ont fait l'objet de dépistage. Après levée de 3 suspicions, tous les résultats se sont avérés favorables. 32 élevages se sont vu délivrer des attestations d'apport de garantie vis-à-vis du SDRP, 6 élevages n'ont pas eu d'attestation car ils n'ont pas retourné leur engagement.

Le maintien de cette situation très favorable dans notre département passe par ce contrôle annuel et par une vigilance par rapport aux introductions, notamment en provenance de zones non-indemnes de SDRP. Il est donc indispensable de s'assurer du statut des animaux avant toute introduction.

OVINS

Tremblante : programme départemental de génotypage

Grâce à une aide du Conseil Départemental de 50 % des frais de prélèvements et d'analyses, le programme départemental de génotypage a permis le contrôle de 63 animaux dans 5 élevages.

Pour cette campagne, le montant versé par GDS Creuse, via des fonds du Conseil Départemental, est de 658,55 €.

Visna maëdi : programme d'aide au dépistage

Sur ses fonds propres, GDS Creuse prend en charge 50 % du montant des frais afférents au dépistage.

5 élevages ont fait la demande pour un montant de prise en charge de 352,96 €.

Le Billet de Garantie Conventiionnelle Ovin – Caprin

Qu'il s'agisse d'installation, d'agrandissement de troupeau, de renouvellement de reproducteurs, les introductions d'animaux constituent des phases à hauts risques sanitaires. C'est pourquoi le GRASL a mis en place le Billet de Garantie Conventiionnelle.

En matière sanitaire, la garantie à l'introduction doit se fonder sur un engagement écrit des deux parties. Cet outil permet d'échanger sur d'éventuelles problématiques d'élevage. En cas d'investigations, l'ensemble des frais d'analyses est pris en charge à hauteur de 50 %. Les BGC sont disponibles chez les vétérinaires, auprès des techniciens OBL ou directement à GDS Creuse.

Malheureusement, nous ne pouvons que déplorer sa très faible utilisation, seulement 1 éleveur en 2017 avec 3 dates d'introduction et un montant de prise en charge à hauteur de 394,84 €.

Le programme de maîtrise des risques sanitaires ovins

Il a pour objectif d'apporter un appui technique et financier à tout élevage confronté à une pathologie de groupe (avortements, parasitisme, maladies respiratoires...). Les frais relatifs à cette action pour les analyses, visites, prélèvements, informations sont pris en charge à hauteur de 50 %.

4 élevages ont fait l'objet d'un suivi dans le cadre du programme de maîtrise des risques sanitaires en élevage ovin. Ces élevages étaient confrontés à des problématiques graves et exceptionnelles en termes de maladies abortives, de parasitisme ou de mortalités. Ils ont bénéficié d'aides aux analyses et aux visites effectuées par GDS Creuse et leurs vétérinaires d'un montant de 322,71 €.

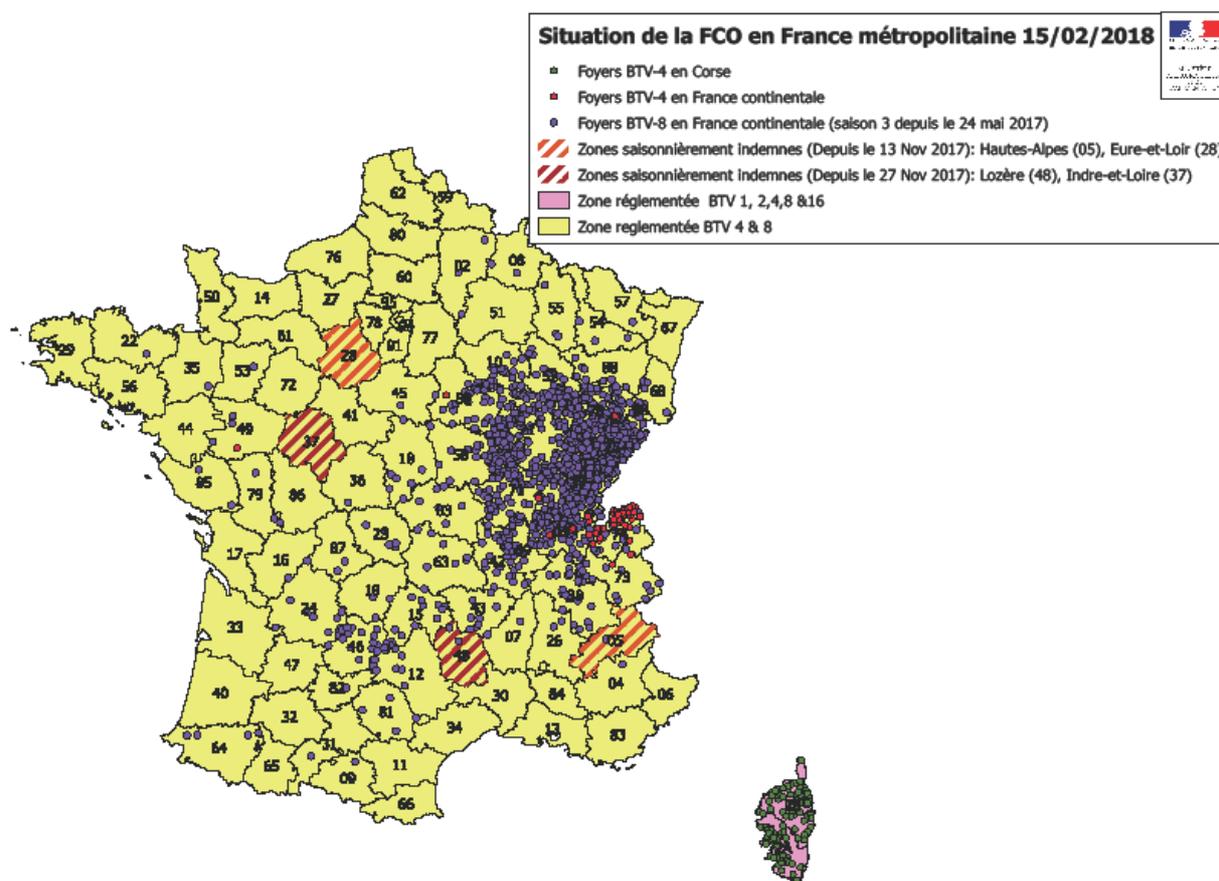
Par ailleurs, 2 élevages confrontés à des problèmes sanitaires ont été visités par GDS Creuse.

Fièvre catarrhale ovine – l'arrivée du sérotype 4 en France continentale, une circulation du sérotype 8 qui se poursuit

La fièvre catarrhale ovine de sérotype 8 (BTV8) sévit en France continentale depuis septembre 2015. L'extension progressive et inéluctable du virus depuis lors, a abouti à mettre l'ensemble du territoire en zone réglementée conformément à la législation de l'Union européenne.

En novembre dernier, le virus de sérotype 4 (BTV4) a été détecté sur un veau originaire de Haute-Savoie (74). Les mesures de surveillance mises en place ont révélé d'autres foyers de BTV4 et ont montré une mise en évidence de virus BTV8 sur plus de 40 % des cheptels contrôlés.

Par conséquent, l'épidémiologie et l'analyse coûts-bénéfices ont conduit à renoncer à la stratégie initiale d'éradication au profit de l'extension de la zone réglementée BTV4 à l'ensemble du territoire continental avec priorisation de la vaccination à certaines catégories d'animaux (ovins, échanges, exports...).



Le passage de l'ensemble du territoire continental en zone réglementée BTV4 a conduit aux mesures suivantes :

- Les animaux circulent librement en France, comme pour le BTV8.
- La vaccination BTV4 est devenue volontaire, comme pour le BTV8.
- Compte tenu des accords bilatéraux en cours, les échanges d'animaux vers l'Espagne ou l'Italie (qui représentent 80 % des flux exports d'animaux depuis la France) ne sont pas impactés.
- Les échanges ou exportations avec les autres pays demandent une vaccination BTV4 et 8.

Les vaccins BTV4 et 8 achetés par l'Etat sont mis gracieusement à disposition jusqu'à épuisement des stocks qui va intervenir courant 2018.

La France a demandé de privilégier une approche européenne globale avec une lutte collective contre les sérotypes pathogènes de FCO et une approche de « vivre avec » pour les sérotypes peu ou pas pathogènes.

EQUINS – Artérite virale (AVE) et métrite contagieuse équine (MCE)

Notre département est engagé dans le dépistage annuel individuel par sérologie AVE et dépistage par écouvillonnage MCE sur les étalons de trait dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2009.

Pour 2017, 19 étalons de trait pratiquant la monte publique ont été prélevés, dont 17 lors de la journée de dépistage organisée par GDS Creuse le 20 février. Tous les résultats vis-à-vis de l'AVE et de la MCE se sont avérés négatifs. Cela correspond, comme pour les années précédentes, à 100 % des étalons de trait pratiquant la monte publique qui ont été prélevés et qui ont présenté des résultats favorables.

GDS Creuse remercie le syndicat creusois des éleveurs de chevaux de trait pour son implication dans le dépistage.

Hors aide GDS, 3 étalons appartenant à trois éleveurs adhérents au syndicat ont été testés négatif AVE hors journée de prélèvement, un étalon a été testé négatif Anémie Infectieuse des Equidés (AIE).

En parallèle, 24 chevaux ont été analysés en AVE et 11 en AIE, probablement des chevaux de sang. Tous les résultats sont négatifs.

L'analyse de ces chiffres amène à plusieurs constats :

- Une baisse régulière du nombre d'étalons de trait en Creuse, 19 ayant été recensés comme faisant de la monte publique et 13 de la monte privée.
- Des résultats favorables pour AVE et MCE depuis plus de 10 ans.
- Un dépistage qui n'est plus demandé pour les étalons de trait au niveau national (hormis AVE pour les percherons).
- Plus d'analyses effectuées sur des étalons de sang que sur des étalons de trait.
- De plus en plus de chevaux de trait avec un statut origine non constatée (ONC), ce qui implique des saillies avec des étalons potentiellement non contrôlés.

Par ailleurs, on observe une baisse de la vaccination grippe sur les équidés en général et un risque accru pour d'autres pathologies, notamment le parasitisme ou les avortements.

Cette réflexion a poussé les participants à la section équine GDS Creuse à envisager une évolution des aides sanitaires apportées dans le cadre de cette section.

Il a donc été convenu que les détenteurs adhérents à la section équine pourront désormais bénéficier des aides suivantes :

- Maintien de l'aide de 50 % sur les analyses MCE et AVE. Cette aide est étendue aux analyses pour AIE.
- Aide de 50 % sur les analyses avortements et sur les analyses coproscopiques, afin d'inciter les éleveurs à utiliser ces outils.
- Prise en charge de 8 € pour la vaccination grippe sur présentation d'une facture acquittée.

Par ailleurs, pour répondre à une demande des autorités sanitaires et de certains détenteurs d'équidés, une mutuelle équarrissage va être mise en place. Les personnes ayant cotisé pour un cheval auront une prise en charge à 100 % des frais lors de la mort de leur animal, sur présentation de la facture d'enlèvement acquittée.

Une plaquette d'information va être adressée à différentes cibles : éleveurs de chevaux connus, syndicat des éleveurs de chevaux de trait, vétérinaires, mairies, maréchaux-ferrants, centres équestres...

SECTION APICOLE

Une section régionale apicole a été créée. Cette section régionale a déposé auprès de France AgriMer un dossier de demande de financement pour un plan régional de recensement des ruchers et de prophylaxie contre Varroa Destructor en filière Apicole.

« Le sanitaire... j'adhère ! »

Dans une zone ou un élevage, la gestion sanitaire du cheptel n'est efficace que si elle est collective. Ceci guide GDS Creuse dans ses actions depuis 1953.

« Le sanitaire... j'adhère ! », c'est d'abord faire votre bilan reproduction et sanitaire afin de connaître le niveau d'équilibre ou de déséquilibre de votre cheptel

« Le sanitaire... j'adhère ! » débute par un bilan avec les axes principaux suivants :

- La productivité numérique. Une reproduction efficace, c'est un meilleur revenu et une illustration de l'équilibre sanitaire de votre cheptel.
- L'état des lieux des pathologies et mortalités rencontrées avec leur comparaison vis à vis des critères d'alerte.

Le bilan sanitaire d'élevage (BSE), élément réglementaire à effectuer avec son vétérinaire traitant, constitue une opportunité. La fourniture du BSE prérempli par GDS Creuse facilite sa réalisation. Il permet de situer le niveau d'équilibre ou de déséquilibre sanitaire du cheptel et de déterminer la priorité sanitaire de l'élevage.

C'est ensuite une analyse pour connaître les facteurs déterminants et favorisants dans votre troupeau

La santé (de l'animal ou du troupeau) résulte de l'équilibre fragile entre le statut immunitaire (anticorps) et la pression infectieuse (germes). Les agents déterminants sont les virus, bactéries ou parasites. Les facteurs favorisants se classent en 5 domaines de risque. La lutte ou la prévention vis à vis d'une maladie peut se décomposer en deux phases : tout d'abord la gestion de l'urgence, puis la recherche des facteurs de risque propres à son troupeau avec, pour chaque domaine de risque, les points forts et les points à améliorer et leur évolution au cours du temps. Seule cette détermination des facteurs favorisants puis leur correction par des mesures sanitaires et éventuellement médicales (vaccination, chimioprévention...) évitera la récurrence de maladies dans votre cheptel.

C'est aussi l'apport de garanties dans un cadre collectif avec les spécificités de son exploitation

Les demandes de garanties de l'aval vis à vis de son exploitation sont en rapport avec :

- La réglementation pour certaines maladies (brucellose, tuberculose, leucose, IBR...), la sécurité sanitaire pour les denrées alimentaires d'origine animale (information sur la chaîne alimentaire (ICA)).
- Les évolutions épidémiologiques et les modifications réglementaires correspondantes.
- Les demandes commerciales avec des réponses par les appellations (IBR, varron...) ou suivis négatifs (paratuberculose, SDRP...).

A ce niveau, la réussite nécessite une implication collective, que ce soit au niveau d'une zone, d'une production... Notre implication dans les « prophylaxies » constitue un de nos métiers premiers.

C'est enfin éviter l'introduction de nouvelles maladies dans son élevage

Les mesures de biosécurité externe contribuent à empêcher et/ou limiter l'introduction d'agents infectieux. On retrouve le contrôle et l'isolement des animaux introduits, la maîtrise des points à risque, les précautions par rapport aux visiteurs (pédiluve), désinfection des matériels en commun, la séparation des espèces (ex : pas de volailles dans les bâtiments pour ruminants) et les actualités sanitaires et suivis épidémiologiques : circulation virus, bactéries, parasites de manière endémique ou émergente. Ce sont des mesures simples et peu onéreuses... dont le non-respect peut avoir des conséquences catastrophiques !

C'est avoir à disposition la « boîte à outils GDS Creuse »

Pour vous accompagner dans cette démarche, GDS Creuse met à votre disposition, en collaboration avec les vétérinaires, sa boîte à outils qui renferme le BSE prérempli, des aides techniques et financières pour différents plans de prévention et de lutte (diarrhées, gripes, parasitisme, avortements, BVD, IBR, SDRP...), des formations, des visites d'élevages, une plaquette de présentation de l'offre vétérinaire...

Le BSE prérempli pour analyser et adapter sa gestion sanitaire

Un bilan sanitaire d'élevage prérempli a été fourni par GDS Creuse à chaque éleveur début septembre 2017. Ce bilan concerne la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et reprend des éléments d'historique des deux campagnes précédentes. Chaque éleveur a été invité à le consulter et à contacter son vétérinaire traitant pour optimiser son utilisation dans le cadre du BSE annuel. Sa fourniture au vétérinaire traitant peut intervenir avec une autorisation écrite de l'éleveur concerné.

L'intérêt du BSE prérempli est de fournir à l'éleveur une synthèse des données qu'il enregistre dans le cadre de ses obligations réglementaires et ainsi permettre une meilleure analyse. Le BSE prérempli intègre :

- Les données d'identification (source : Service Elevage de la Chambre d'Agriculture) qui permettent d'illustrer les mouvements, les mortalités, des résultats de reproduction...
- Les données enregistrées à GDS Creuse en matière de suivi des maladies soumises à prophylaxie de cheptel ou d'introduction et/ou de dépistages ponctuels.
- Les bilans des pathologies à renseigner par l'éleveur à partir de son carnet sanitaire avec une indication du niveau d'alerte par pathologie.

Cela constitue un intérêt triple pour l'éleveur : améliorer la rentabilité de son élevage, sécuriser ses pratiques dans le cadre de la filière et bénéficier de la prescription sans consultation systématique.

Le plan diarrhées néonatales creusois

Dans le cadre du plan diarrhées néonatales creusois mis en place depuis 2003, GDS Creuse a réitéré la prise en charge totale des coûts des analyses des transferts immunitaires. Pour renforcer son efficacité, nous avons décidé de prendre en charge 50 % du coût des analyses fèces lorsque le transfert immunitaire est évalué parallèlement. Chaque éleveur ayant réalisé des analyses fèces est informé par courrier et SMS.

Rappelons que l'outil plan diarrhées néonatales comprend un pool analyse (transfert immunitaire, analyse fèces, statut oligoéléments) et une visite d'élevage pour la détermination des facteurs de risque propre à l'élevage avec une aide aux analyses de 50 % sauf pour le transfert immunitaire où la prise en charge est de 100 % et une aide à la visite (1^{ère} heure) de 50 %. Ce plan est disponible et conseillé pour tout élevage ayant plus de 5 % de mortalité et/ou 15 % de veaux atteints. Les résultats observés dans les élevages ayant mis en place le plan de façon complète s'avèrent très positifs.

Nombre de cheptels	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Analyse fèces	184	126	225	149	202
Contrôle transfert immunitaire	38	23	58	20	27

En 2016/2017, **202 dossiers** ont été suivis pour **19.994,23 €** dont **27 plans complets** pour **3.973,91 € d'aide**.

Le « kit respiratoire »

Le diagnostic étiologique des maladies respiratoires est compliqué et onéreux. Il est cependant indispensable afin de mettre en place les traitements adaptés et une vaccination ciblée pour la campagne à venir. En 2017, GDS Creuse a proposé un kit analytique permettant la recherche en PCR de 4 bactéries (*Mannheimia haemolytica*, *Pasteurella multocida*, *Mycoplasma bovis*, *Histophilus somni*) et 4 virus (BoRSV, BVD, PI3, coronavirus) à partir d'un prélèvement effectué sur animal vivant ou sur un morceau de poumon. Initialement expédiés dans un laboratoire hors département, les prélèvements sont désormais analysés au laboratoire d'Ajain. Une prise en charge de 50 % intervient avec l'aide d'un laboratoire partenaire.

La composante environnementale reste cependant déterminante dans la survenue d'un épisode respiratoire en élevage, le plus souvent à cause d'un bâtiment inadapté (chargement trop important, mauvaise ventilation, humidité trop importante...). GDS Creuse accompagne les éleveurs dans le diagnostic de leur bâtiment et les améliorations possibles.

CRSSA Plan avortement bovins/ovins/caprins

Le Limousin a choisi d'améliorer le diagnostic des avortements pour les espèces bovine, ovine et caprine par un approfondissement de la mise en évidence directe du germe avec un coût maîtrisé pour l'éleveur.

Les grands principes retenus devant un épisode d'avortements répétés sont les suivants :

- Rechercher l'agent pathogène sur l'avortée et/ou l'avorton. C'est l'objet de la fiche de diagnostic direct avec une prise en charge de 75 % par la CRSSA du Limousin. Grâce aux nouveaux outils analytiques disponibles, depuis le 01/10/2017, le kit avortements bovins est passé de 5 à 11 valences recherchées.
- Rechercher les anticorps chez les avortées depuis plus de 15 jours. L'échantillon sera complété par des femelles ayant présenté des troubles de la reproduction. La prise en charge intervient sur les fonds propres de GDS Creuse avec une prise en charge de 50 %.

Ce plan avortement CRSSA est opérationnel depuis début 2012. Il a permis en 2017 l'**apport d'aide** dans **63 élevages** (49 bovins, 8 caprins et 6 ovins) pour un montant de **8.862,47 € HT**.

Le plan « parasitisme »

Le plan antiparasitaire est à raisonner annuellement sous peine de conséquences sanitaires.

Le kit diagnostic grande douve – paramphistome

Le diagnostic repose d'abord sur les observations épidémiologiques et cliniques.

L'appréciation s'effectue lot par lot (suivi du circuit des animaux pendant le pâturage).

Des examens complémentaires peuvent être nécessaires dans un ou plusieurs lots, par lot considéré :

- Une **sérologie grande douve de mélange de 10**. Le laboratoire communique désormais des résultats quantitatifs qui permettent d'estimer l'impact clinique de la grande douve sur le lot.
- Une **coproscopie parasitaire quantitative de mélange de 5 prélèvements individuels**.

Si la coprologie de mélange de 5 indique une moyenne inférieure à 40 œufs de paramphistomes par gramme de fèces, ce parasite ne nécessitera pas une approche spécifique pour ce lot pour cette saison.

Une prise en charge de 50 % par GDS Creuse intervient si les deux recherches « sérologie grande douve » et « coproscopie parasitaire quantitative de mélange » sont effectuées concomitamment.

En 2016/2017, **154 dossiers** ont été suivis pour **7.917,06 €** dont **79 plans complets** pour **2.717,17 € d'aide**.

Le kit diagnostic strongylose digestive sur les 1^{ères} saisons de pâture

La coproscopie ne donne qu'une vision imparfaite du statut parasitaire des jeunes bovins : présence de larves enkystées, adultes atrophiés pondant peu. Afin d'avoir une vision plus claire et, ainsi, pouvoir choisir son éventuel traitement, GDS Creuse vous propose depuis 2017 le dosage de pepsinogène.

Une prise en charge de 50 % par GDS Creuse intervient si les deux recherches « dosage de pepsinogène » et « coproscopie parasitaire quantitative de mélange » sont effectuées concomitamment.

Visites d'élevage (cas particuliers ou particulièrement importants)

Pour des élevages confrontés à des cas particuliers ou des épisodes de pathologie importants, une visite d'élevage est réalisée par un vétérinaire de GDS Creuse en relation avec le vétérinaire traitant de l'élevage.

En 2017, 53 éleveurs ont bénéficié de ce type d'intervention :

- 16 pour paratuberculose
- 13 pour BVD
- 10 pour IBR
- 6 pour ENN
- 4 pour ateliers dérogatoires
- 2 pour des problèmes respiratoires en relation avec le bâtiment
- 1 pour salmonellose
- 1 pour des problèmes de reproduction



Qualité de l'eau

La qualité de l'eau d'abreuvement des animaux peut avoir un impact sanitaire au sein du troupeau. Afin de limiter les risques, toute eau « privée » (source, puits, captage...) nécessite un contrôle.

1. Un kit analyse a été élaboré en relation avec le LDA pour proposer une méthodologie de prélèvement avec un choix d'analyses bactériologiques et de paramètres physico-chimiques.
2. Un technicien du laboratoire peut se rendre chez l'éleveur pour effectuer le prélèvement et l'acheminer dans des conditions optimales.
3. Une interprétation des résultats est réalisée par GDS Creuse avec une adaptation en fonction du type de production, des symptômes observés et des performances constatées.
4. Des solutions pourront ainsi être mises en place par le biais de protection des sources, d'aménagement des ouvrages ou encore de systèmes de traitement.

Pour 2017, 20 contrôles ont été effectués dans ce cadre.

Fiche des outils GDS Creuse – Plaquette d'offre de services vétérinaire

Afin d'avoir une gestion plus adéquate de la priorité sanitaire de l'élevage telle qu'elle est déterminée à l'issue du BSE, une plaquette d'offre de services vétérinaire a été réalisée. Initiée lors de la journée annuelle GDS Creuse/GTV23 à destination de l'ensemble des vétérinaires exerçant en Creuse, elle est disponible chez les vétérinaires participants. 9 cabinets vétérinaires se sont investis dans cette action.

La collecte de matériels de référence

Pour contribuer au développement de nouveaux outils de diagnostic et s'assurer de la fiabilité de ceux utilisés sur le terrain, des collections de référence sont nécessaires. Cela nécessite de collecter des échantillons négatifs et positifs dans des élevages de statut défini. Cela concerne l'IBR, la BVD et la paratuberculose.

4 zones ont été définies en France. GDS Creuse est coordinateur du suivi de la collecte des matériels de référence pour la zone 3 (Bourgogne, Auvergne et Limousin).

Plusieurs types de prélèvements sont à réaliser : « grand volume » (1,5 l de sang), « petit volume » (9 tubes de 10 ml) sur 25 bovins par cheptel, de lait en cheptel laitier et fèces pour la paratuberculose.

Pour 2017, GDS Creuse s'est investi dans cette action. En collaboration avec les vétérinaires, nous avons effectué des prélèvements petit et grand volume dans des cheptels confrontés à la paratuberculose.

Le suivi sanitaire de la faune sauvage, un outil utile pour tous

Le niveau de surveillance sanitaire de la faune sauvage, en place en Creuse depuis 1996, permet la remontée de résultats intéressants au regard du statut du gibier en matière de zoonoses et de maladies communes aux espèces sauvages et domestiques. Il représente un outil d'alerte éventuelle, aussi bien pour les gestionnaires de la faune sauvage que ceux de la santé humaine et animale, d'où sa poursuite avec son adaptation en fonction des besoins. Il est entré maintenant dans une phase de suivi où la synergie des différents intervenants permet un fonctionnement optimal.

Pour la dernière campagne :

- Sur les sangliers, 42 animaux ont été dépistés en trichine et tous les résultats se sont avérés négatifs.
- Sur les blaireaux, 60 animaux ont été analysés dans le cadre du suivi tuberculose. Tous les résultats se sont avérés négatifs. La Creuse est au niveau 1 de surveillance Sylvatub.
- Dans le cadre du réseau SAGIR, il a été mis en évidence une importante contamination strongles sur les chevreuils (*haemonchus*, *ostertagia*, *müellerius*, *dictyocaulus*), une circulation de la maladie hémorragique chez les lapins et de la trichomonose sur les pigeons ramiers.

IMAGE DES ELEVAGES

Commission « Protection Animale »

Le champ d'intervention de cette commission concerne les animaux de rente (bovins, ovins, caprins, équins...) qui font l'objet de maltraitance (alimentation gravement insuffisante) ou qui divaguent très régulièrement. Bien qu'une minorité d'éleveurs (moins de 1 %) soit concernée, cela nécessite, pour des raisons autant individuelles que collectives, une action spécifique forte. Quelle que soit la situation, la précocité d'intervention constitue un élément primordial de réussite. Cela a représenté un axe d'action important qui a porté ses fruits comme le montrent les résultats obtenus depuis la mise en place de cette commission en 1999. La commission se réunit deux fois par an, à l'entrée et à la sortie de l'hiver.

Les situations problématiques sont examinées en « cellule spéciale » restreinte composée de la DDCSPP, de la DDT, du Parquet, de la Chambre d'Agriculture (EDE) et de GDS Creuse. L'objet est de proposer un plan d'action visant à traiter la situation en mobilisant les procédures et les modes d'interventions les plus adaptés à la difficulté rencontrée. La DDCSPP est en charge de l'animation de cette cellule.

38 dossiers, dont 3 suivis en cellule spéciale, ont été présentés. 7 ont été réglés. 36 dossiers restent en suivi : 3 en cellule spéciale et 33, dont 4 nouveaux, en 1ère phase.

Depuis 1999, 196 dossiers ont été réglés.

Information

L'évolution constante des données en matière sanitaire exige une nécessaire mise à niveau des connaissances, d'où un effort important réalisé dans ce domaine par GDS Creuse. Cette action ne peut s'avérer efficace que si l'implication des éleveurs est suffisante dans la lecture des courriers, courriels et articles ou dans leur participation aux réunions d'information ou de formation.

Administrateurs

Un comité de pilotage (COFIL) a été instauré afin d'intégrer les administrateurs dans les réflexions pour l'organisation des manifestations (réunions d'information, portes ouvertes...). En 2017, 1 COFIL s'est réuni. De plus, les délégués cantonaux volontaires peuvent s'y associer.

Délégués cantonaux

Une information spécifique est fournie (1 envoi par trimestre) à chaque délégué cantonal afin qu'il soit informé et qu'il puisse s'impliquer dans la diffusion de ces informations et la remontée des problèmes rencontrés sur le terrain.

Les années intermédiaires (pas d'élections), une rencontre des délégués cantonaux est réalisée par secteur afin de faire un bilan de l'année écoulée, de faire le point sur les remontées de terrain et les demandes particulières. Pour 2017, les réunions ont eu lieu les 15, 16, 20, 21 et 27 novembre 2017.

En fonction de l'actualité et des suivis en cours, les échanges ont porté sur les thématiques suivantes : fièvre catarrhale, sérotype 4, tuberculose, IBR et fin de l'assainissement, plan d'éradication BVD, nouveau BGC et précautions sanitaires aux mouvements, « Le sanitaire... j'adhère ! » et les nouveautés de la « boîte à outils » GDS Creuse, notre site www.gdscreuse.fr et tout autre sujet que chacun souhaitait aborder.

DATE	Horaire	CANTONS	LIEUX	Présence
15/11	10h00-12h00	BONNAT-BOUSSAC	GENOUILLAC	5/15 => 33 %
16/11	10h00 12h00	FELLETIN-AUZANCES-AUBUSSON	CROCQ	6/20 => 30 %
20/11	10h00 12h00	GOUZON-EVAUX LES BAINS	GOUZON	13/18 => 72 %
21/11	10h00 12h00	GUERET-AHUN-BOURGANEUF	GUERET	12/17 => 71 %
27/11	10h00 12h00	LA SOUTERRAINE-DUN LE PALESTEL-GRAND BOURG	LA SOUTERRAINE	14/19 => 74 %
				50/89 => 56 %

Manifestations

GDS Creuse participe aux différentes manifestations proposées aux éleveurs telles que le Sommet de l'Élevage à Cournon, la Fête de l'Agriculture en Creuse, le forum à l'installation ou encore la participation aux différentes assemblées générales des partenaires en fonction des demandes émises.

Portes Ouvertes

Pour mieux faire connaître l'ensemble de leurs missions et de leurs services, GDS Creuse a ouvert ses portes pour la 7^{ème} année en mars 2017 dans ses locaux, situés 26 rue Alexandre Guillon. Environ 400 personnes ont participé à cette manifestation.

Information des vétérinaires

L'information des vétérinaires par GDS Creuse s'est maintenue de manière importante avec la fourniture hebdomadaire par voie électronique des articles mis en ligne sur www.gdscreuse.fr et publiés dans la Creuse Agricole. Ils sont ainsi avisés rapidement et peuvent mettre à disposition ces informations à leurs éleveurs.

Au delà de ces éléments écrits et des réunions organisées en cours d'année sur des thèmes concernant une actualité particulière, l'information des vétérinaires passe aussi par une journée d'information annuelle à destination de l'ensemble des vétérinaires exerçant en Creuse. La 18^{ème} journée GDS Creuse/GTV23 du 10/11/2017 a permis d'échanger sur l'évolution des outils GDS Creuse, l'éradication de la BVD et la gestion du parasitisme.

Information des nouveaux installés

Chaque éleveur qui s'installe fait l'objet d'une visite par GDS Creuse pour une présentation des bases du sanitaire collectif et des aides apportées dans le cadre de l'adhésion à GDS Creuse, en particulier les aides dans le cadre de l'installation. Pour l'année 2017, 93 **nouveaux installés** ont été visités.

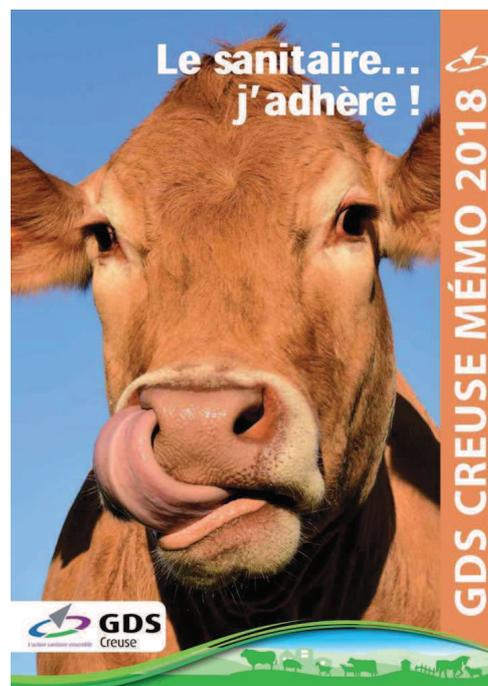
Les interventions lors de chaque session « préparation à l'installation » et dans différentes classes du Lycée Agricole d'Ahun, des CFPPA ou CFA participent également à cette nécessaire information et formation sanitaires des éleveurs.

Articles et GDS Creuse Mémo

La périodicité de publication d'articles de GDS Creuse est hebdomadaire. Ils sont publiés sous forme papier dans la Creuse Agricole et par voie informatique via notre lettre d'information hebdomadaire, sur notre site, sur le site de la Creuse Agricole avec une reprise fréquente par d'autres titres du même groupe et sur pleinchamp.com.

GDS Creuse MEMO a fait peau neuve avec un nouveau format et une présentation plus synthétique. Il s'articule autour de notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! » avec une présentation des principaux constituants de notre « boîte à outils GDS Creuse ». En relation avec les vétérinaires et les autres partenaires, notre « boîte à outils GDS Creuse » a été développée et mise à votre disposition en fonction des besoins que vous avez exprimés et des apports que vous avez effectués.

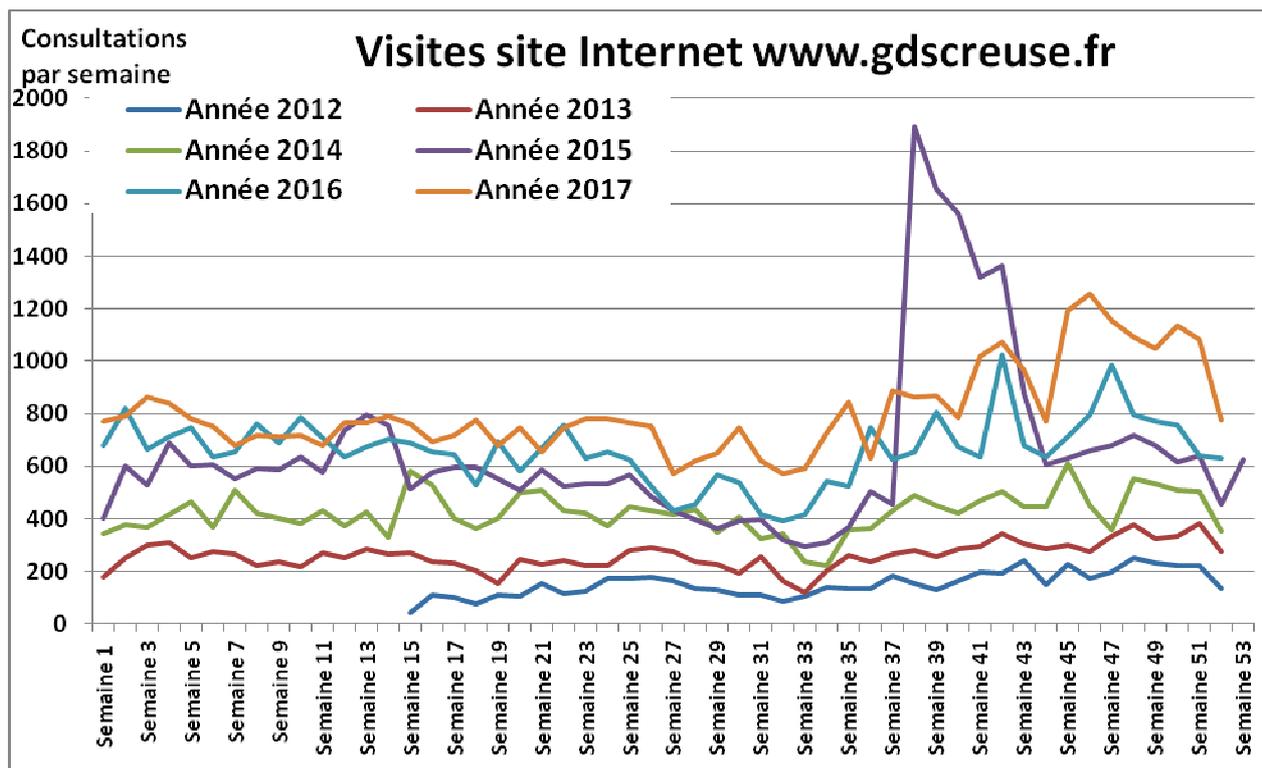
Chaque outil est présenté de manière résumée. Pour avoir plus de renseignements, il vous est indiqué les personnes à contacter à GDS Creuse. Pour une information plus complète, vous êtes également invités à consulter l'article et/ou le dossier correspondants sur notre site www.gdscreuse.fr.



Un article par semaine

GDS Creuse : articles 2017

06/01/2017	Le bien-être animal, un objectif d'éleveur. Un nécessaire éclairage à apporter au citoyen-consommateur
13/01/2017	GDS Creuse, cap sur 2017. Les rendez-vous que nous vous proposons
20/01/2017	Visites sanitaires obligatoires en élevage. En 2017, la biosécurité pour les bovins
27/01/2017	La cryptosporidiose des bovins. Mieux la connaître pour mieux la gérer
03/02/2017	Le parage des bovins. Préparez dès maintenant votre mise à l'herbe
10/02/2017	La petite douve du foie. Une dominante parasitaire des petits ruminants
17/02/2017	La gestion des litières. Un maillon pour limiter la contamination
24/02/2017	Écorner les veaux. Avec méthode pour le bien - être de tous
03/03/2017	11 mars 2017. 7es portes ouvertes de GDS Creuse et Farago Creuse
10/03/2017	Intervalle vêlage-vêlage des génisses. Une surveillance à apporter
17/03/2017	Gestion des strongles. Le rendez-vous de printemps
24/03/2017	La clôture électrique. Une solution qui s'adapte à tous les élevages
31/03/2017	CA de GDS Creuse. Bilan, orientations, régionalisation et plan d'éradication
07/04/2017	La mise à l'herbe. Une période charnière qui se prépare
14/04/2017	Les anaplasmoses chez les bovins : être attentif et investiguer
21/04/2017	Avec « Le sanitaire... j'adhère ! ». Poursuivons ensemble pour l'excellence sanitaire
28/04/2017	2016, année d'accréditation du réseau des GDS. Œuvrer au service des éleveurs et de la santé animale
05/05/2017	Réunion avec les opérateurs commerciaux de bovins. Séparation des circuits et transportabilité
12/05/2017	Alerte gale psoroptique ovine. Être très vigilant lors de toute introduction
19/05/2017	J'ai été confronté à un problème sanitaire. Je désinfecte mes bâtiments d'élevage
26/05/2017	La besnoitiose, une maladie émergente. Une progression inquiétante
02/06/2017	Lutte contre les mouches. Agir maintenant en respectant les bases
09/06/2017	J'introduis des bovins, je peux déroger au contrôle IBR. Je reste vigilant pour les autres pathologies
16/06/2017	Le sel chez les ruminants... À tous les animaux, toute l'année !
23/06/2017	Résultats 2016/2017 - Perspectives 2017/2018
30/06/2017	Le GRASL : OVS pour le domaine animal. Agir ensemble pour une excellence sanitaire durable
07/07/2017	Plan ECOANTIBIO ² Valoriser les résultats et poursuivre la dynamique
14/07/2017	CA de GDS Creuse. Des avancées importantes pour le sanitaire collectif
21/07/2017	Farago Creuse, filiale de GDS Creuse. Une dynamique et des services appréciés
28/07/2017	Visite sanitaire obligatoire en élevage de petits ruminants. Un focus sur les avortements pour 2017/2018
04/08/2017	Pour vos prochaines mises-bas. Pensez au sélénium
11/08/2017	GDS Creuse, de la proximité avec une communication permanente. Une source de références, d'informations et d'alertes
01/09/2017	Votre bilan sanitaire d'élevage. Une analyse annuelle pour adapter votre gestion sanitaire
08/09/2017	Les analyses de laboratoire. Mieux les connaître pour une meilleure utilisation
15/09/2017	Face à l'impact de la BVD. Un plan d'éradication avec 3 axes.
22/09/2017	Du 1er octobre 2017 au 31 mai 2018. Campagne de prophylaxie bovine 2017-2018
29/09/2017	Sommet de l'Élevage. GDS et Farago vous convient
06/10/2017	Avortements des ruminants. Une méthodologie précise à appliquer
13/10/2017	L'IBR en Creuse. L'éradication en vue
20/10/2017	Bilan de la campagne paratuberculose 2016-2017. Se protéger et intervenir rapidement en cas d'alerte
27/10/2017	Maladies respiratoires des bovins. Des agents pathogènes et des facteurs de risque
03/11/2017	C'est l'automne, les rongeurs rentrent Pensez à votre dératisation
10/11/2017	BVD, parasitisme, outils GDS Creuse... Des infos pour les véto !
17/11/2017	Fièvre catarrhale. Un premier cas de sérotype 4 détecté en France continentale
24/11/2017	Gestion des strongles. Le rendez-vous d'automne
01/12/2017	Grande douve et paramphistome... L'analyse est automatique !
08/12/2017	L'écornage des veaux. Intervenez tôt et avec méthode
15/12/2017	L'eau d'abreuvement. Des besoins depuis la naissance, une qualité à vérifier
22/12/2017	La néosporose. Une maladie abortive à mieux connaître
29/12/2017	GDS Creuse - Cap sur 2018. Éradication BVD et alerte FCO BTV4



Le nombre de visites en 2017 avoisine les 42.000 contre 33.000 en 2016. La lettre d'information envoyée chaque semaine atteint les 854 destinataires.

Afin d'être encore plus attractif et pratique, le site a été réorganisé autour de 5 axes : la présentation générale de GDS Creuse, ses missions, ses articles, les apports de garantie et la boîte à outils par espèce.

Formations éleveurs :

Formations « éleveur infirmier de son élevage » :

- **Bovins** : La formation des éleveurs se déroule selon un module de base qui comporte deux journées
 - La première sur l'examen de l'animal malade
 - La seconde sur le médicament vétérinaire et le carnet sanitaire.

Une partie pratique en exploitation (réalisation de gestes techniques ou analyse de la pharmacie) est associée à une partie théorique. Organisées dans le cadre des clientèles vétérinaires en coopération avec le vétérinaire correspondant par groupes de 10 à 15 éleveurs, ces formations recueillent un très bon taux de satisfaction. Ces formations se réalisent dans le cadre de VIVEA sous l'égide et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. **1 formation a été réalisée en 2017.**

- **Caprins - ovins** : Ces formations se déroulent sur les mêmes bases que celle en élevage bovin. Nous n'avons pas réalisé de formation.

Des interventions spécifiques peuvent être réalisées en fonction de demandes sur un secteur ou en relation avec les autres structures (GDA, JA, ...).

Mutualisme

Le mutualisme représente une des bases historiques de l'action de GDS Creuse.

FMSE (section ruminants)

Le FMSE est un fonds de mutualisation qui a pour objet l'indemnisation des agriculteurs lorsqu'ils subissent des pertes liées à des incidents sanitaires ou environnementaux. Depuis le 1^{er} octobre 2013, l'adhésion à un fonds de mutualisation agréé est obligatoire. Il a été créé et est administré par des agriculteurs.

Le FMSE a une section commune à tous les agriculteurs et une section spécialisée pour chaque secteur de production. Il est financé à la fois par les agriculteurs, l'Etat et l'Union européenne. L'indemnisation des agriculteurs est financée à 35 % par leurs cotisations et à 65 % sur fonds publics.

La section des éleveurs de ruminants a été créée début 2015 par les organisations agricoles, la Confédération nationale de l'élevage et ses associations spécialisées et par GDS France. Elle est présidée par GDS France. Elle a pour objet d'indemniser les éleveurs de ruminants des préjudices provoqués par les maladies animales. Tous les éleveurs de ruminants professionnels, affiliés au FMSE, qu'ils soient ou non adhérents au GDS sont concernés.

Les maladies potentiellement indemnisables sont celles classées dangers sanitaires de première et de deuxième catégories (arrêté du 29 juillet 2013) : tuberculose, brucellose, dermatose nodulaire contagieuse, ESB et tremblante, fièvre aphteuse, FCO, botulisme, charbon (Anthrax), fièvre de la vallée du Rift, clavelée, maladie hémorragique des cervidés, péripneumonie contagieuse bovine, peste, rage, stomatite vésiculeuse, variole caprine, agalaxie contagieuse, hypodermose clinique, leucose, BVD, IBR, visna-maëdi.

Les pertes prises en charge sont les coûts d'immobilisation des animaux, les pertes d'animaux dues à la mortalité, la dépréciation des animaux, les pertes de production dues à la morbidité des animaux, les coûts liés aux mesures de lutte non pris en charge par l'Etat (nettoyage des locaux, désinfection...).

Les GDS sont en charge de la collecte des cotisations et de l'instruction des dossiers pour le FMSE.

Tuberculose : 2 dossiers ont bénéficié d'une indemnisation pour blocages suite à une suspicion de tuberculose décelée à l'abattoir pour un montant de **5.650,70 €**.

Fonds de solidarité bovin et mutuelle sanitaire en élevage bovin

La mutuelle sanitaire en élevage bovin est financée par le fonds de solidarité bovin.

Pour la campagne 2016/2017, **309 329 bovins** ont cotisé pour un montant de **77.332,25 €**.

La mutuelle sanitaire en élevage bovin présente 3 objectifs :

- Aider financièrement les éleveurs qui ont des pertes exceptionnelles graves d'origine sanitaire reconnue par le vétérinaire pour les maladies suivantes : maladie des muqueuses, salmonellose, paratuberculose et listériose. **13 élevages** en ont bénéficié pour un montant de **74.033,58 €** (7 élevages en BVD, 1 élevage paratuberculose et 5 élevages en salmonellose). La mutuelle sanitaire a été **mise en place** en **1995**, elle a permis l'**apport d'aide** dans **239 élevages** pour un montant de **1.161.725,60 €**.
- Indemniser les éleveurs dans les cas d'accidents de prophylaxie (fracture ou strangulation). **1 élevage** en a bénéficié pour **750,00 €**.
- Indemniser les éleveurs dans les cas de saisies d'abattoir (tiquetage, cysticerose). **13 élevages** en ont bénéficié pour **10.356,68 €**.

Fonds Aujeszký

Il a été créé en 1995 par GDS Creuse et intervient, en complément des aides de l'Etat. La collecte de ce fonds s'est faite annuellement de la campagne 1995/1996 à la campagne 1998/1999. Tous les éleveurs ayant adhéré (84 élevages au total) à ce fonds sont répertoriés à GDS Creuse.

Ce fonds s'élève aujourd'hui à **21.701,41 €**.

Fonds de solidarité porcin

Mis en place en 1999, il a pour objectif d'apporter une aide à l'abattage d'animaux positifs, dans un premier temps vis-à-vis du SDRP et, éventuellement, à l'avenir dans le cadre d'autres pathologies.

Pour la campagne 2016/2017, **1.726 porcins** ont cotisé pour un montant de **1.846,82 €**.

Ce fonds s'élève aujourd'hui à **43.411,80 €**.

Désinfection des bâtiments d'élevage

GDS Creuse, sur ses fonds propres, assure la prise en charge de 50 % du montant HT des frais de désinfection des bâtiments d'élevage, hors frais de déplacement.

Pour 2017, **4 élevages** ont bénéficié de cette prise en charge pour un montant d'aide de **2.045,80 €**.

Programme contre les maladies non-réglées de l'espèce bovine

Dans le cadre du programme de prévention et de lutte contre les maladies non-réglées de l'espèce bovine, une convention Conseil Départemental – GDS Creuse est opérationnelle depuis plusieurs années. Concernant le tarif des analyses du LDA, la convention apporte une aide à GDS Creuse qui répercute ces aides directement sur le coût facturé à l'éleveur. Le soutien financier du Département est destiné à :

la CREUSE
le Département

- Limiter l'introduction de nouvelles pathologies dans les élevages avec :
 - Une aide de 50 % des frais d'analyses pour les analyses effectuées lors de l'introduction d'un bovin avec billet de garantie conventionnelle (BGC).
 - Une aide de 50 % des frais d'analyses pour les analyses réalisées dans le cadre du dépistage systématique BVD par PCR de mélange pour tout bovin introduit.
- Permettre la finalisation de l'assainissement IBR de la Creuse avec :
 - Une aide de 30 % des frais d'analyse pour les analyses IBR de mélange et individuelles effectuées dans le cadre du dépistage dans les élevages.
 - Une aide de 50 % des frais afférents à l'acte vaccinal (vaccination et vaccin) des bovins positifs dans les cheptels en assainissement vis à vis de l'IBR.
- Soutenir l'action sanitaire dans les élevages lorsqu'elle vise à dépister certaines maladies pour lesquelles il n'existe pas de dispositif obligatoire avec :
 - Une aide de 20 % des frais d'analyses pour les analyses BVD (analyses de mélange et individuelles) effectuées dans le cadre du dépistage dans les élevages.
 - Une aide de 20 % des frais d'analyses pour les analyses paratuberculose (analyses de mélange et individuelles) effectuées dans le cadre du dépistage dans les élevages.

Pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017, nous avons justifié un total de **219.154,96 €** :

- Aides aux introductions : **50.375,45 €**
 - **31.296,55 €** pour les aides aux analyses avec utilisation du BGC hors PCR BVD
 - **19.078,90 €** pour le dépistage systématique BVD par PCR de mélange
- Tiers-payant analyses et visites : **168.779,51 €**
 - **102.688,70 €** pour l'assainissement en IBR, (analyses et vaccination).
 - **61.927,55 €** pour les analyses paratuberculose.
 - **4.163,26 €** pour les analyses BVD.

*Pour la prise en charge totale du dépistage systématique du BVD à l'introduction, GDS Creuse intervient sur ses fonds propres à hauteur de 50 % des frais d'analyses soit **19.078,90 €** de participation.*

Aides à l'installation

GDS Creuse, dans le cadre de la charte départementale d'installation en agriculture, apporte à tous les éleveurs qui viennent de s'installer :

- **Pour les bovins :**
 - Une prise en charge de 100 % du bilan sanitaire d'élevage (BSE)
 - Bons pour deux visites vétérinaires d'introduction et les analyses correspondantes
 - Bon pour une participation à une formation « éleveur infirmier de son élevage »
- **Pour les ovins :**
 - Une prise en charge de 100 % du bilan sanitaire d'élevage (BSE)
 - Un chéquier de 90 € pour des analyses d'herbe et/ou de fèces.

Bilan cotisations et honoraires campagne 2016/2017

Cotisations

- **309.329 UGB et 442.346 bovins moyens dans 2.723 cheptels** ont cotisé à GDS Creuse pour un montant de **559.885,49 €** de cotisation GDS Creuse, **77.332,25 €** pour le fonds de solidarité bovin, **423.780,73 €** (HT) de cotisation suivi et gestion certification, **44.234,60 €** de FMSE et **22.130,85 €** de CSSA (section recherche).
- **63.668 PBC ovins et caprins et 72.269 recensements dans 1.052 cheptels** ont cotisé pour un montant de **28.371,50 €** de cotisation GDS Creuse, **1.445,38 €** de FMSE, **887,12 €** de CSSA (section recherche) et **1.445,38 €** de CRSSA (kit avortement).
- **1.726 porcins dans 35 cheptels** ont cotisé pour un montant de **914,78 €** de cotisation GDS Creuse et **1.846,82 €** pour le fonds de solidarité porcine.
- **2 piscicultures** ont cotisé pour un montant de **194,04 €**.
- **Le Syndicat des Chevaux lourds** (260 juments) a cotisé pour un montant de **286,00 €**.
- **Le GDS apicole** a cotisé pour un montant de **97,02 €**.

Honoraires

Pour la campagne 2016/2017, ont été enregistrées les opérations suivantes :

- | | | | |
|-------------|-------------|---------------------------------------|--------------|
| • Bovins : | 210.033 PS, | 4.332 vacations pour un montant HT de | 661.080,81 € |
| • Ovins : | 3.958 PS, | 108 vacations pour un montant HT de | 7.100,74 € |
| • Caprins : | 772 PS, | 13 vacations pour un montant HT de | 1.159,16 € |
| • Porcins : | 440 PS, | 42 vacations pour un montant HT de | 2.306,80 € |

Les honoraires reversés aux vétérinaires pour l'ensemble de ces prophylaxies obligatoires s'élèvent à **671.647,51 € HT**.

Cotisations et honoraires campagne 2017/2018

Cotisations annuelles GDS Creuse

Le Conseil d'Administration de GDS Creuse, réuni le 11 décembre 2017, a adopté les tarifs suivants pour les différentes cotisations GDS Creuse pour la campagne 2017-2018 :

Bovins (UGB = UGB moyen et NBM = nombre de bovin moyen)

- Cotisation GDS Creuse bovin : 1,83 €/UGB
- Plan éradication BVD : 0,50 €/UGB
- Fonds de solidarité bovins : 0,25 €/UGB
- Maladies certifiées : 1,39 €/UGB
- CSSA (section recherche) : 0,05 €/NBM

Porcins (par reproducteur)

- Cotisation GDS Creuse : 0,53 €
- Fonds de solidarité porcins : 1,07 €

Ovins (RCT = recensement et FFT = forfait par élevage)

- Cotisation GDS Creuse >50 : 0,30 €/RCT
- CSSA (section recherche) (>50) : 0,01 €/RCT
- CRSSA (kit avortement) : 0,02 €/RCT
- Cotisation GDS Creuse <50 : 11,70 € FFT
- CSSA (section recherche) (<50) : 0,40 € FFT

Caprins (RCT = recensement et FFT = forfait par élevage)

- Cotisation GDS Creuse >25 : 0,52 €/RCT
- CSSA (section recherche) (>25) : 0,01 €/RCT
- CRSSA (kit avortement) : 0,02 €/RCT
- Cotisation GDS Creuse <25 : 12,80 € FFT
- CSSA (section recherche) (<25) : 0,25 € FFT

Autres espèces

- Pisciculture : 97,02 € par pisciculture
- Chevaux :
Section équine
Forfait par détenteur 15,00 €
Par équidé de plus d'un an 7,00 €
Mutuelle équarrissage
Tarif adhérent section équine 10,00 €/par équidé de plus d'un an
Tarif non-adhérent section équine 15,00 €/par équidé de plus d'un an
- Abeilles 97,02 € avec le GDS apicole

Honoraires vétérinaires

La commission bipartite, constituée de représentants des éleveurs (Présidents de GDS Creuse et de la Chambre d'Agriculture) et des vétérinaires (Président du SDVEL et Délégué de l'Ordre) définissent les tarifs des interventions lors des opérations de prophylaxie en présence de la DDCSPP. Cette commission s'est déroulée le 05/09/2017.

Pour la commission bipartite, il a été convenu une augmentation du tarif de tous les actes de prophylaxie de 0,7 %.

PROPHYLAXIES

Bovins

- Prise de sang : 2,59 €
- Vaccination IBR 1,58 €
- IDS (avec fourniture tuberculine) 3,34 €
- IDC (avec fourniture tuberculine) 9,94 €
- Vacation : 28,20 €

Ovins

- Prise de sang 1,04 €
- Vacation 28,20 €
- Contrôle Sanitaire Officiel (CSO) tremblante (visite initiale et annuelle) 79,62 €

Caprins

- Prise de sang 1,04 €
- Vacation 28,20 €
- Contrôle Sanitaire Officiel (CSO) tremblante (visite initiale et annuelle) 79,62 €

Porcins

- Prise de sang 2,59 €
- Vacation 28,20 €

CONTROLES D'INTRODUCTION BOVINS**1^{er} bovin**

- contrôle brucellose, IBR, tuberculose et hypodermose 52,59 €
- contrôle sans tuberculination 38,35 €

2^{ème} au 7^{ème} bovin

- contrôle brucellose, IBR, tuberculose et hypodermose 15,04 €/animal
- contrôle sans tuberculination 12,22 €/animal

à partir du 8^{ème} animal

- contrôle brucellose, IBR, tuberculose et hypodermose 6,97 €/animal
- contrôle sans tuberculination 4,15 €/animal

Varron traitement

1,11 €

CONTROLES D'INTRODUCTION OVINS et CAPRINS**Prise de sang**

- 1^{er} animal 38,35 €
- 5 suivants 1,91 €/animal
- 6^{ème} au 50^{ème} 1,02 €/animal
- A partir du 51^{ème} 0,91 €/animal

CONCLUSION

Par ses missions « d'apport de garanties de cheptel et d'image des élevages », « de lutte contre les maladies contagieuses », de « mutualisme » et « d'information », GDS Creuse adapte son action et continuera à l'actualiser en fonction des évolutions de vos cheptels, de leur environnement et de vos besoins, tout en conservant les bases fondamentales de la lutte sanitaire collective, indispensables pour sa réussite.

L'état sanitaire historique favorable de l'élevage creusois, obtenu grâce à l'implication de tous, a permis d'alléger les prophylaxies et de placer notre département dans une position confortable par rapport à la commercialisation. D'une lutte contre les maladies spécifiques, l'orientation s'avère plus globale avec une recherche de maîtrise des risques sanitaires en relation avec la santé publique.

La forte implication de GDS Creuse et l'importante action menée en concertation étroite avec les vétérinaires et les éleveurs permettent le développement de la maîtrise préventive des risques sanitaires, contribuant ainsi à l'amélioration de la rentabilité des élevages, à la sécurisation des pratiques et à la prescription sans consultation systématique. L'ensemble de ces avancées représente une véritable (r)évolution dans l'approche de son élevage pour l'analyser dans sa globalité. Parallèlement, la base historique que représente le mutualisme constitue toujours le cœur de métier de GDS Creuse.

Le concept « Le sanitaire... J'adhère ! » associe bilan, analyse, apport de garanties, protection avec les outils disponibles, notamment la « boîte à outils GDS Creuse » développée et mise à disposition en relation avec les vétérinaires, le laboratoire départemental, le service santé animale de la DDCSPP. Elle participe au renforcement de notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable.

Rappelons que, quelle que soit la situation, le respect des mesures sanitaires de base, la biosécurité, permet d'éviter d'importantes difficultés.



Exposé DDCSPP



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE SANTE ET PROTECTION ANIMALES, ENVIRONNEMENT POUR L'ANNEE 2017

Les missions de ce service sont la préservation de la santé et de la protection animales quelles que soit les espèces concernées et de l'environnement vétérinaire tant pour les élevages que pour les entreprises agro-alimentaires.

L'année 2017 a été calme en CREUSE sur le plan de la santé animale ; le département est resté à l'écart des gros problèmes sanitaires qu'a connus la région Nouvelle Aquitaine en matière d'influenza aviaire et de tuberculose bovine.

Les changements ayant affecté le service portent sur l'environnement humain : 2017 a vu le départ de Jean Louis RITTI en juin et celui de Françoise LETELLIER début 2018 et la fusion du service de santé et protection animales avec celui de l'environnement vétérinaire pour créer le SPAE (service santé et protection animales, environnement). Notons aussi début 2018, l'arrivée de Pascale GILLI-DUNOYER comme directrice adjointe de la DDCSPP qui assure parallèlement la fonction de chef de service SPAE depuis fin 2017 dans l'attente de l'arrivée d'un nouveau chef de service SPAE et l'arrivée de Bénédicte MARTINEAU comme chef de service Sécurité et qualité de l'alimentation qui assure aussi des fonctions de vétérinaire certificateur. Philippe TRIBOULET assure désormais la fonction d'adjoint au chef de service SPAE.

Le SPAE compte désormais 10 agents pour assurer :

La veille permanente en matière de santé et protection animales

et travailler en partenariat étroit avec :

- les Vétérinaires Sanitaires (70) et leur organisation (Groupement Technique Vétérinaire) ;
- les éleveurs (Groupement de Défense Sanitaire, Chambre d'agriculture, EDE...)
- le Laboratoire Départemental d'Analyse (LDA) ;
- la DRAAF Nouvelle Aquitaine.

Le travail concerté de ce réseau de professionnels avec l'État permet d'obtenir un excellent statut sanitaire pour le département, statut qui favorise à la fois le dynamisme des filières et facilite les transactions vers l'étranger notamment. L'action partenariale est guidée par le schéma de nouvelle gouvernance sanitaire qui se met progressivement en place à l'échelle régionale et l'élaboration d'une planification sanitaire fondée sur l'appréciation territoriale du risque sanitaire, de manière complémentaire aux grands enjeux nationaux déclinés à l'identique au niveau national.

Ce partenariat est indispensable pour surveiller, prévenir et lutter contre les dangers sanitaires.

Les grands dossiers suivis sur 2017 sont les suivants :

FCO

L'année 2017 a été concernée par l'apparition de la FCO de sérotype 4 en novembre en Haute-Savoie en provenance de Corse. La Creuse n'a pas connu de foyers mais a été impactée par quelques recherches en lien avec des mouvements d'animaux. Après une politique nationale orientée vers l'éradication de la maladie, un changement radical a vu le passage de tout le territoire national en zone règlementée début 2018 ce qui implique désormais des vaccinations à la fois pour les sérotypes 8 et 4 pour la plupart des bovins exportés ou échangés.

ECHANGES – EXPORTATION

L'économie agricole creusoise est essentiellement fondée sur la vente de bovins (brouards et reproducteurs) en France et hors des frontières nationales depuis les 5 centres de rassemblement agréés pour l'export et les échanges de la Creuse. La Creuse compte également un centre de rassemblement agréé pour les échanges et export d'équidés.

- 53103 bovins et 151 chevaux échangés en 2017 vers les pays de l'Union européenne,
- 741 bovins et 3 chevaux exportés vers les pays tiers (Algérie – MAROC – Liban),
- 2103 certificats sanitaires signés par les vétérinaires officiels privés,
- 148 certificats sanitaires signés par les vétérinaires officiels à la DDCSPP.

Les marchés vers plusieurs pays hors Union européenne ouverts depuis 2011 notamment en direction des États du pourtour méditerranéen (Algérie, Tunisie, Maroc, Turquie, Lybie, Liban) ont connu un essor important début 2015, mais ont été arrêtés fin 2015 en raison de la FCO, pour repartir pour certains pays courant 2016 et 2017 avec la généralisation de la vaccination des broutards contre la FCO. La Turquie n'a pas réouvert ses frontières.

CONDITIONNALITE et plans de surveillance – plans de contrôle

Dans le cadre des contrôles conditionnalité « paquet hygiène », les 60 contrôles bien-être animal et paquet hygiène-identification (soit 1% dans chaque domaine) ont été réalisés sans problème particulier.

Les prélèvements demandés par la direction générale de l'alimentation ont été réalisés essentiellement sur animaux vivants en élevage 136 sur un total de 144 pour la Creuse – dont 103 recherches sur les bovins, pour vérifier l'absence d'utilisation de substances interdites. Tous les résultats se sont révélés satisfaisants.

SANTE ANIMALE

L'activité de contrôle des maladies animales dans les différentes filières s'est traduite par :

Pour les bovins (un effectif de 447 500 têtes réparti dans un peu moins de 3000 cheptels), trois types de maladies ont fait l'objet d'un suivi précis et n'ont pas révélé de difficultés particulières :

Brucellose

- 100% de réalisation des tests en matière de brucellose bovine, avec l'absence de cas positif et le maintien d'un statut officiellement indemne ;
- 312 visites réalisées suite à des avortements. Ce chiffre est en baisse, les éleveurs sont invités à bien déclarer les avortements à leur vétérinaire sanitaire.

Tuberculose

21 suspicions de tuberculose bovine identifiées en abattoir, toutes levées ensuite.

Dans le contexte de la région Nouvelle Aquitaine qui aujourd'hui regroupe plus de 80 % des foyers Français il est demandé aux éleveurs de respecter scrupuleusement la réglementation en matière de dépistage de la tuberculose en particulier lors d'introduction d'animaux et aux vétérinaires de réaliser les tuberculinations avec la plus grande précision.

ESST

7059 bovins de plus de 48 mois morts ont été prélevés à l'équarrissage de Dun le Palestel et se sont tous révélés négatifs au titre de l'encéphalopathie spongiforme bovine (E.S.B).

Prophylaxie

3 élevages n'ont pas réalisé leur prophylaxie IBR rendue désormais obligatoire).

Visites sanitaires

2454 visites ont été réalisées par les vétérinaires sanitaires – le thème de la visite 2017 était la biosécurité en élevage – ce thème est reconduit en 2018 eu égard à l'importance du sujet.

Pour les ovins et caprins (1 400 cheptels pour un effectif de 86 500 moutons et 9500 chèvres environ).

- Pour la recherche des ESST, 623 prélèvements de tronc cérébraux ont été réalisés, sans aucun cas positif.
- 16 cheptels de petits ruminants sont inscrits au CSO garantissant un statut indemne de tremblante, nécessaire pour la vente de reproducteurs.
- Concernant la recherche de brucellose, elle est réalisée sur 1/5 des cheptels, sur 25 % des ovins. Seulement 12 avortements ont été déclarés en 2017.
- 148 visites sanitaires ont été réalisées ; le thème était les avortements.

Pour les élevages porcins (140 cheptels dont la majorité de tous petits détenteurs). Il convient de noter la création de deux élevages.

- 319 prélèvements ont été réalisés pour le dépistage de la maladie d'Aujeszky.
- 141 visites sanitaires ont été réalisées et 69 autorisations « trichine » ont été délivrées.

Pour la filière avicole, elle reste peu représentée dans le département et est essentiellement constituée d'élevages de petites tailles, notamment en poules pondeuses. Seuls 3 élevages (dont le plus important est de 2000 poules pondeuses plein-air) sont soumis aux tests de dépistage systématique salmonelles, ainsi que 25 élevages de poulets de chair.

La Creuse, bien qu'éloignée des foyers d'influenza aviaire a suivi scrupuleusement les consignes en matière de biosécurité des élevages – 52 éleveurs ont été formés en 2017, les autres le seront en 2018.

Le travail d'information des éleveurs en particulier en partenariat avec la Chambre d'Agriculture se poursuit.

La mise en place de lots de canards « prêts à gaver » dans des stabulations de bovins vides en période estivale débutée en 2016 s'est poursuivie en 2017.

3 foyers de salmonelloses dont deux dans le même élevage ont été suivis en 2017.

Pour la filière apicole, aucune mortalité massive n'a été signalée, le réseau des vétérinaires et des 5 techniciens sanitaires apicoles (TSA) se met en place avec trois vétérinaires apicoles mandatés et un GDS apicole départemental actif dépositaire d'un PSE géré par un vétérinaire.

Pour la filière piscicole, aucun signalement de mortalités et deux prélèvements officiels pour confirmer le statut indemne du bassin versant ont été réalisés.

PROTECTION ANIMALE

En matière de protection animale, le service a géré une dizaine de plaintes relatives à des animaux de rente (bovins et petits ruminants) et réalisé une quarantaine de visites dans des élevages à problème. Ces visites sont multiples et rapprochées ; elles s'ajoutent aux 30 contrôles conditionnalité bien-être animal précités. Les principales infractions relevées, qui ont donné lieu à la rédaction de 4 procès-verbaux, 15 avertissements, 4 mises en demeure et 2 limitations de mouvements sont le manque de soins à animaux, les non enlèvements de cadavres, le défaut d'identification de bovin et la divagation d'animaux.

La gestion des élevages en difficulté est souvent longue et nécessite la collaboration de plusieurs partenaires aux cotés de la DDCSPP : MSA – Chambre d'agriculture et EDE – GDS - vétérinaires...

Ces situations restent marginales au regard du nombre d'exploitations dans le département, mais sont très chronophages et parfois difficiles à vivre. Elles nécessitent une vigilance et un suivi constant pour veiller à l'absence de détérioration globale des conditions sanitaires des cheptels.

Le service a répondu par ailleurs à de nombreuses sollicitations dans le cadre du bien-être animal des carnivores domestiques et des équins. S'il a pu être constaté une baisse des plaintes en carnivores domestiques par rapport à la moyenne des trois dernières années, les situations restent particulièrement délicates à gérer.

Le service effectue également des contrôles chez les éleveurs de carnivores et d'équins domestiques, ainsi que dans les pensions et fourrières. La Creuse compte 56 établissements exerçant une activité professionnelle en relation avec les animaux de compagnie et 82 élevages canins sont soumis à la réglementation des ICPE.

La demande sociétale est de plus en plus forte sur ce domaine ; 2018 verra la consolidation des actions engagées depuis plusieurs années en Creuse sous l'égide du GDS et de la DDCSPP en particulier la création de la cellule départementale opérationnelle en maltraitance animale.

Le maintien d'un environnement vétérinaire de bonne qualité

La DDCSPP assure des missions de contrôle de l'environnement relevant des compétences du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) et du ministère de l'alimentation et de l'agriculture (MAA) :

- au titre de la protection de l'environnement : l'inspection des établissements soumis à la législation sur les installations classées agricoles et agroalimentaires ;
- au titre de la protection de la nature : l'inspection des établissements détenant de la faune sauvage ;
- en matière de contrôle sanitaire : le suivi des établissements manipulant des sous-produits animaux dont notamment l'équarrissage et les méthaniseurs.

Les agents du SPAE assurent la surveillance de près de huit cents établissements creusois soumis à la réglementation des ICPE dans les domaines agricoles et agroalimentaires. Les élevages bovins restent majoritaires avec 75 % du parc. Le département compte également des industries agroalimentaires dont l'activité varie entre les laiteries, la fromagerie, la pâtisserie, la conserverie infantile et bientôt un nouvel abattoir et des établissements détenteurs de faune sauvage ouverts au public.

Enfin, neuf méthaniseurs sont recensés : quatre sont en fonctionnement et cinq à divers stades de construction ou en recherche de financement. Le service a également la charge de la délivrance de l'agrément sanitaire obligatoire pour les exploitants qui manipulent des sous-produits animaux.

Les agents travaillent en étroite collaboration avec le Bureau des Procédures Environnementales de la Préfecture. Ils interviennent sur le terrain et vérifient les règles d'exploitation des installations. Ils participent également à l'objectif de « mieux vivre ensemble » en garantissant la sécurité publique, la maîtrise des risques de pollutions et de nuisances.

Même si la réduction d'activité se ressent dans le domaine des installations classées pour la protection de l'environnement à la suite de l'évolution des seuils en élevage et la création du statut de l'enregistrement (par exemple pour les élevages de 400 à 800 bovins), certains dossiers sensibles ont monopolisé l'attention du service en 2017.

Le service assure également le suivi de plus de 70 établissements ou particuliers détenant des animaux d'espèces non domestiques. Des inspections sont régulièrement organisées chez ces derniers. Quatre autorisations de détention (tortues – perroquets...) ont été délivrées ainsi qu'une autorisation de transport.

En matière d'installations classées pour la protection de l'environnement et de faune sauvage, Le service s'est attaché à renforcer l'information générale des professionnels.

La gestion de la rage reste également une mission importante en partenariat avec les vétérinaires praticiens. En 2017, 36 mises sous surveillances de chiens mordeurs ont été traitées. Ce nombre, en importante augmentation par rapport aux années précédentes n'est pas forcément synonyme de recrudescence des morsures mais plutôt une meilleure sensibilisation de l'opinion et des professionnels face à la rage. Également, trois décès de chiens ont été constatés pendant cette période de surveillance entraînant un dépistage (négatif) de l'animal à l'Institut Pasteur. Enfin, trois arrêtés de mise sous surveillance de chiens importés illégalement sur le territoire ont été rédigés.

Le budget du service SPAE s'est élevé en 2017 à 1,08 million d'euros essentiellement consacré au paiement des vétérinaires, aux analyses de laboratoires dont les tests ESB à l'équarrissage.

Le SPAE intègre à la fois la démarche de modernisation élaborée par la Direction Générale de la Prévention des Risques du MTES et la démarche qualité portée par la Direction Générale de l'Alimentation du ministère chargé de l'Agriculture. Dans ce cadre, la politique d'inspection doit s'appuyer sur une analyse des risques adaptée au contexte local. La pression de contrôle doit refléter cette analyse, des indicateurs rendent compte de l'action du service au niveau local, régional et national.

Sur 2018, avec le GDS 23 la DDCSPP travaillera à la rénovation de la cellule départementale opérationnelle maltraitance animale pour toutes les filières ainsi qu'à une optimisation du suivi des prophylaxie et des visites et tests sanitaires à réaliser suite aux mouvements d'animaux.

La bonne coordination et la complémentarité des actions conduites par le GDS et la DDCSPP, valorisés dans l'accompagnement et l'information des éleveurs, sont un gage de la bonne qualité sanitaire du cheptel creusois.

L'équipe SPAE	Principales missions
Christophe BALLET	Conditionnalité des aides – identification animale et ASDA – protection animale – transport
Anny BORD	Filière volaille – filière petits ruminants – filière lait production fermière – plan d'urgence sanitaire – police sanitaire – protection animale
Aurélie CHABRY	Plan d'urgence sanitaire – fiches réflexe
Bérénice DANGEON	Centres de rassemblement et quarantaine – prophylaxie bovine et suivi des anomalies – ateliers dérogatoires – export et échanges – protection animale
Marie Claude DECHAUD	Secrétariat installation classée faune sauvage – suivi des contentieux – veille réglementaire
Dominique DURANT	Secrétariat santé et protection animale – relation avec les vétérinaires sanitaires et suivi des actions sanitaires en élevage – qualification des cheptels – concours exposition
Isabelle PAUFIQUE	Filière équine – carnivores domestiques et faune sauvage – Installations classées – protection animale équins et carnivores
Michèle RINGUET	Exports et échanges – gestion des anomalies aux contrôles introduction – ASDA – point focal Resytal
Alain ROCHE	Police sanitaire toutes espèces – prophylaxie toutes espèces – protection animale animaux de rente – PSPC – Filières porcine – apicole – piscicole - veille réglementaire
Philippe TRIBOULET	Installations classées – Equarrissage et sous-produits – rage

Dr Pascale GILLI-DUNOYER
 Chef du SPAE PI

Rapport d'orientation



L'urbanisation de notre monde s'accroît. C'est particulièrement observable dans notre pays avec une orientation de la réforme territoriale sur cet axe, un impact sur nos zones rurales et une remise en cause de l'élevage. Cette désincarnation de notre société fait oublier à nos citoyens la nécessité d'une campagne active et structurée pour leur santé, tant pour leur corps que pour leur esprit.

« Sans sanitaire... pas d'élevage ! »

« Sans élevage... pas de campagne ! »

Pour commencer, je vous propose une synthèse sur le contexte général actuel de notre société. Il me semble particulièrement impactant sur nos zones et notre métier. Il est abordé, évidemment, avec un œil « rural » et le « bon sens paysan » d'aujourd'hui !

Une réforme territoriale orientée autour des métropoles

Parallèlement à l'évolution de notre société, la réforme territoriale a connu trois étapes. La 1^{ère} relative aux métropoles a peu impacté nos zones rurales. Il n'en est pas de même pour la 2^{ème} avec un passage de 22 à 13 régions. Nous nous trouvons ainsi dans une région à 12 départements... et rattachés à Bordeaux ! La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), 3^{ème} étape de cette réforme territoriale définit des compétences pour les différentes collectivités... mais, le métier des GDS se trouve à la frontière de différentes compétences, situation que cette loi NOTRe n'a pas prévue ! Ainsi, le sanitaire animal se retrouve sur des compétences économiques, de santé publique, d'occupation du territoire...

Une campagne pour la santé du corps et de l'esprit

Cette urbanisation de notre société, cette réforme territoriale qui en découle ne doivent pas oublier la présence et la nécessité de la campagne. C'est cette campagne qui nourrit notre population aujourd'hui très majoritairement citadine. Dans ce domaine, rappelons que l'alimentation n'a jamais été aussi sûre et, ce, quels que soient les types de production. Cette campagne participe aussi à la santé de l'esprit. Que feraient nos citoyens sans ces « terrains de jeux » pour eux avec leurs paysages uniques, sculptés par la nature et la main de l'homme depuis des siècles, au travers de l'élevage et de l'agriculture.

La Creuse, laboratoire de l'hyper-ruralité

Pour que la campagne puisse continuer à être un poumon vert aux centres urbains, un puits de carbone stratégique et une aire de jeu les week-ends et les vacances, des dispositifs de transfert financier sont indispensables d'où une nécessaire solidarité financière des métropoles. La Creuse a été choisie par le gouvernement comme département pilote de traitement des territoires hyper-ruraux pour rééquilibrer cet antagonisme réforme territoriale et hyper-ruralité !

« Sans élevage... pas de campagne ! », avec tous les apports des ruminants

Et cette campagne, « terrain de jeux » de nos chers citoyens, c'est essentiellement les zones défavorisées, c'est-à-dire, les zones de montagnes, les zones d'élevage. Que serait la Creuse avec la moitié de sa surface en herbe sans l'élevage. Certes, les ruminants sont émetteurs de gaz à effet de serre. Mais, ils sont les seuls à pouvoir valoriser l'herbe des prairies naturelles qui sont sur des terres non-labourables. Ils produisent des protéines animales nécessaires à notre régime omnivore. Leur absence demande des complémentations spécifiques. De plus, ces surfaces en herbe sont des zones de stockage de carbone plus importantes que les forêts.

D'autres controverses sont régulièrement émises. C'est par exemple le cas de l'eau. En France, la quantité réelle d'eau utilisée pour produire 1 kg de viande de bœuf est de 60 litres et de 7 litres d'eau par litre de lait et non les 13.000 à 15.000 litres d'eau/kg de viande, parfois évoqués, obtenus par ajout de l'eau de pluie reçue par les prairies et surfaces cultivées... eau qui continuerait de tomber même en l'absence des animaux !

« Sans sanitaire... pas d'élevage ! »

Une gestion sanitaire adéquate, c'est une diminution des pathologies, des résultats économiques augmentés, un bien-être de l'éleveur amélioré, une diminution des intrants dans l'élevage, notamment des antibiotiques, un bien-être animal sauvegardé.

Donc, à l'inverse, une gestion sanitaire insuffisante en élevage a une implication directe pour l'éleveur tant clinique (augmentation du nombre d'animaux malades et du taux de mortalité), qu'économique (baisse des ventes, augmentation des frais vétérinaires, accès impossible à certains marchés) et psychologique (épuisement, sentiment d'échec, d'impuissance).

Pour le consommateur citoyen, c'est un risque d'augmentation des zoonoses et des intrants dans l'élevage.

GDS Creuse, 65 ans, encore plus motivé, pleinement impliqué et moteur au sein de la Nouvelle-Aquitaine

GDS Creuse a été créé en 1953, il va donc atteindre ses 65 ans. Il est toujours en marche et encore plus motivé face aux nouveaux défis et aux nouvelles perspectives. Dans le cadre de la nouvelle région, il va s'impliquer pleinement au sein de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine au côté des 11 autres départements sans oublier l'ancrage départemental, nécessité incontournable pour l'indispensable proximité.

Je vous propose de vous exposer comment GDS Creuse, fort de son expertise sanitaire animale collective au service de tous les élevages, au travers de ses 4 missions essentielles, va œuvrer pour que notre action sanitaire fondamentale se poursuive et s'adapte dans le cadre de notre concept « **Le sanitaire... j'adhère !** ».

Mission « garanties de cheptel et image des élevages »

Pour cette mission, intervient d'abord la délégation par l'Etat aux FRGDS des tâches liées au suivi des prophylaxies. La sécurisation des délégations de missions de l'Etat aux Organismes à Vocation Sanitaire (OVS) est basée sur une accréditation selon la norme NF ISO/CEI 17020. Le GRASL, OVS pour le domaine animal, est accrédité depuis le 01/12/2016. GDS Creuse est une des 3 sections départementales.

Avec les nouvelles régions, la Nouvelle Aquitaine avec ses 12 départements pour nous, un chantier important nous attend avec la reconnaissance de la FRGDS Nouvelle Aquitaine comme OVS pour le domaine animal pour 2019. Cela implique que notre nouvelle organisation régionale soit opérationnelle pour 2019 tout en gardant la proximité, valeur forte de notre réseau des GDS.

Pour cette mission et dans cette Nouvelle-Aquitaine, c'est évidemment la tuberculose (près de 90 % des cas français sont en Nouvelle-Aquitaine) qui va continuer à concentrer toute notre attention. Nous allons accentuer notre vigilance sur le respect des mesures de préventions que ce soit la surveillance des échanges ou la bonne réalisation des intradermo-tuberculinations lorsqu'elles sont prescrites.

Pour le plan national d'éradication de la BVD, l'arrêté ministériel est en cours de finalisation. A la lumière de notre 1^{ère} campagne de suivi sérologique systématique, nous allons adapter notre plan en fonction des résultats et des enseignements et en fonction du cahier des charges national. C'est un important chantier qui se dessine avec la nécessaire implication de tous. Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure. Pour une maladie comme la BVD, l'adage « Le sanitaire n'est efficace que s'il est collectif » est particulièrement approprié.

Enfin, à l'autre « extrémité » de cette mission « garanties de cheptel et image des élevages », se situe la protection animale. Une instruction technique relative à la conduite à tenir en présence d'un cas de maltraitance animale ayant pour objet la mise en place dans un délai d'un an de cellules opérationnelles dans chaque département pour mieux prévenir (animaux de rente) et lutter (animaux de rente et de compagnie) contre la maltraitance animale a été publiée le 12/09/2017. Ainsi, une cellule départementale opérationnelle de prévention et de lutte contre la maltraitance doit être mise en place en 2018 dans chaque département. En Creuse, nous avons largement anticipé... notre commission est fonctionnelle depuis 1999 ! Avec nos partenaires, nous allons faire évoluer notre commission à la lumière de cette instruction et des nouveaux outils disponibles.

Mission « lutte contre les maladies contagieuses »

Wohlfahrtia magnifica, agent de myiase est nouvellement en développement important dans les départements 16, 86 et 87. Cette mouche est à deux communes de la Creuse. Nous suivons évidemment avec attention cette évolution.

Dans le cadre des actions nationales, nous sommes investis dans le plan national de lutte contre l'antibiorésistance en médecine vétérinaire. Le plan Ecoantibio2017 mis en place depuis 2012 a largement atteint son 1^{er} objectif principal, la baisse de l'exposition des animaux aux antibiotiques qui est de 37% sur la période 2012-2016 pour un objectif initial de -25%.

Sous format FRGDS Nouvelle-Aquitaine, nous allons poursuivre notre investissement dans le cadre du plan écoantibio 2. Un des axes est la diminution des pathologies dans les élevages, notamment, en favorisant la prophylaxie sanitaire et zootechnique et les mesures de biosécurité. Les actions visent à prévenir l'introduction d'une maladie dans un élevage, l'apparition ou l'extension d'une maladie dans les élevages et la transmission d'une maladie d'un élevage infecté à d'autres cheptels (ou d'autres ateliers). C'est le fondement de notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! ».

C'est pourquoi nous allons poursuivre notre sensibilisation dans cette démarche « Le sanitaire... j'adhère ! » avec une adaptation de la « boîte à outils GDS Creuse » pour un « troupeau sain, sûr et rentable ».

Cela contribue au développement de l'utilisation des mesures de biosécurité pour un bien-être animal amplifié pour un bien-être de l'éleveur pleinement orienté vers sa fierté de nourrir la population avec la confiance de la société en rappelant que performances économiques et performances écologiques sont liées.

Ces différentes actions, nous les menons, de manière historique, en partenariat étroit avec nos partenaires, notamment vos vétérinaires. Nous allons poursuivre cette coopération, essayer de l'amplifier sur l'approche collective du troupeau pour un bénéfice partagé et un maillage vétérinaire sécurisé.

Mission « mutualisme »

Pour cette mission historique, valeur fondatrice et pérenne des GDS, l'implication doit être nationale, régionale et départementale.

Au niveau national, les conventions de délégations demandent à être revalorisées. L'Etat nous a demandé d'être accrédités, cela a impliqué des coûts supplémentaires non totalement compensés. Les bilans financiers fournis à chaque fin de campagne attestent cette situation.

Le cadre régional est en pleine restructuration. Dans la loi NOTRe qui redéfinit les compétences de chaque collectivité, la spécificité sanitaire a été oubliée. Nous sommes en train d'essayer de la faire reconnaître en rappelant son implication pour la 1^{ère} région agricole de France avec 40 % des exploitations orientées sur l'élevage essentiellement pour la production de viande, 1^{ère} région exportatrice de brouillards et 1^{ère} région pour les productions sous signes de qualité.

Pour le département, du fait, d'une part, de la loi NOTRe et, d'autre part, des évolutions au niveau du Laboratoire Départemental d'Analyses d'AJAIN, un travail important de concertation avec le Conseil Départemental est en cours pour que notre collaboration historique puisse se poursuivre. Nous sommes en attente des évolutions, notamment pour le LDA.

Pour notre mutualisme interne, le point marquant pour les années à venir, c'est la mobilisation de fonds du FMGDS pour l'aide au financement du plan d'éradication de la BVD et la lutte contre les myiases à *Wohlfahrtia magnifica*.

Mission « information »

Cette mission poursuit son évolution en relation avec l'inflation des connaissances, de la réglementation, de l'actualité..., en fonction de vos besoins et avec l'intégration des nouveaux moyens.

Cette mission est d'abord à l'attention des éleveurs avec notre site Internet et sa lettre d'information hebdomadaire qui confirme ses succès et impact, GDS Creuse Mémo nouvelle mouture qui nous est régulièrement demandé, vous, délégués cantonaux, relais d'information précieux...

Cette mission demande à s'élargir vers le citoyen-consommateur avec une nécessaire implication de chacun en rappelant que pour tout agriculteur, performances économiques et performances écologiques sont liées.

Quel que soit le type d'agriculture conventionnelle, raisonnée, biologique..., des facteurs de risques sont identifiés... avec parallèlement des chartes de bonnes pratiques dont un des objectifs est la gestion de ces risques.

Alors que l'alimentation n'a jamais été aussi sûre (cf. études successives de l'ANSES et de l'EFSA), que l'espérance de vie des agriculteurs est plus importante que le reste de la population (cf. étude AGRICAN), la mise à l'index de notre agriculture n'a jamais été si importante. Cela implique :

- Que les éleveurs continuent à respecter les chartes de bonnes pratiques.
- Qu'ils expliquent les modes de production à tout public intéressé dès qu'ils le peuvent (utilisation des réseaux sociaux).

- Que nous nous investissions dans la communication vers l'ensemble de la population. Ainsi, GDS France s'est associé au Forum « Homme, animaux et société ». Il promeut les valeurs humanistes qui assurent une vie commune harmonieuse entre les Hommes et les animaux. Ses actions vont se situer à plusieurs niveaux : auprès des décideurs, des relais de prescription et d'information et du grand public.

CONCLUSION

Fort de son expertise sanitaire animale collective au service de tous les élevages et à travers ses missions « d'apport de garanties de cheptel et d'image des élevages », « de lutte contre les maladies contagieuses », de « mutualisme » et « d'information », GDS Creuse a fait évoluer son action et continuera à la faire progresser en fonction des modifications des élevages, des besoins des éleveurs et de leur environnement, tout en conservant les bases fondamentales de la lutte collective et sanitaire, indispensables pour sa réussite.

D'une lutte contre les maladies contagieuses, nous nous sommes orientés vers notre démarche plus globale, « Le sanitaire... j'adhère ! », permettant un renforcement de notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable.

Au nom de tous les éleveurs, je tiens à remercier nos partenaires : les vétérinaires, l'administration, en particulier la DDCSPP et son Service Santé Animale, le Laboratoire Départemental d'Analyses, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, les Organisations Professionnelles Agricoles, notamment la Chambre d'Agriculture, le Crédit Agricole, nos instances régionales (GRASL... et maintenant FRGDS Nouvelle Aquitaine !) et nationale (GDS France), vous délégués cantonaux et l'ensemble des salariés de GDS Creuse et de Farago Creuse.

Pour finir, je rappellerai ce proverbe africain : « Tout seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin. »

Philippe MONTEIL – Président de GDS Creuse

La FRGDS
Nouvelle-Aquitaine
Enjeux, objectifs et atouts

Marine VOISIN

Directrice
FRGDS Nouvelle-Aquitaine



Présentation de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine

Marine Voisin



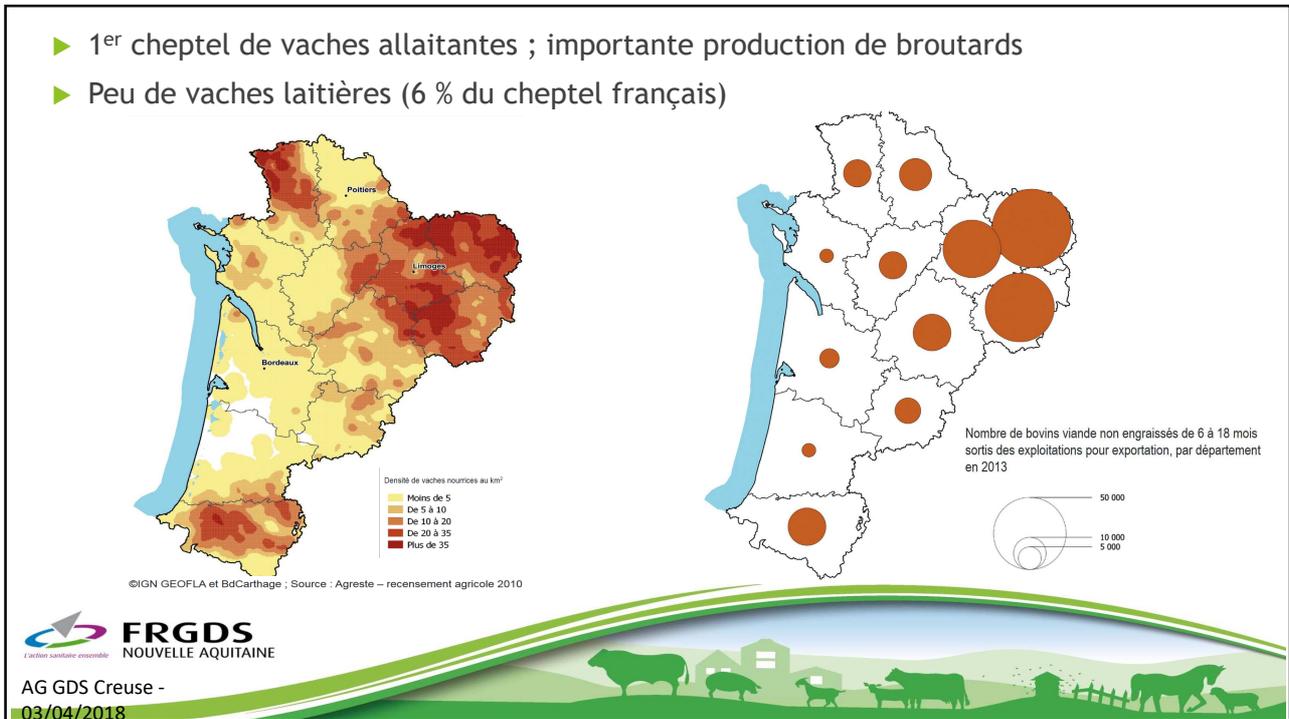
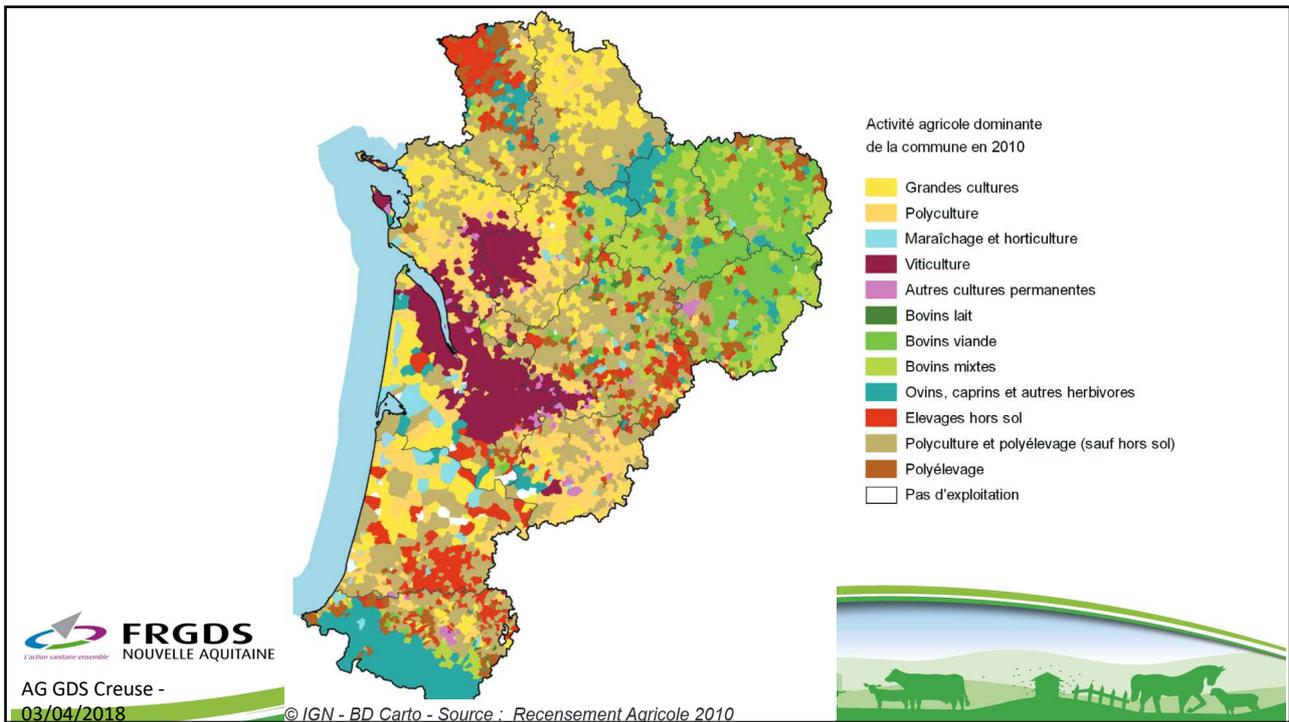
AG GDS Creuse -
03/04/2018

L'agriculture en Nouvelle-Aquitaine

- ▶ 1^{ère} région agricole de France (84 % du territoire consacré à l'agriculture et la forêt)
- ▶ 185 000 exploitations agricoles dont 54 % concernées par l'élevage
- ▶ 155 signes d'identification sous **qualité**
- ▶ Grande **diversité** de productions



AG GDS Creuse -
03/04/2018



► Poulets de chairs : IGP/Label Rouge dans les Landes ; bio dans les Deux-Sèvres (15 %)

► 55 % de la production nationale de canards gras



► 1^{ère} région ostréicole



► Peu de production porcine, souvent de petits ateliers, 41 % sous IGP

La FRGDS Nouvelle-Aquitaine, ses objectifs et ses atouts

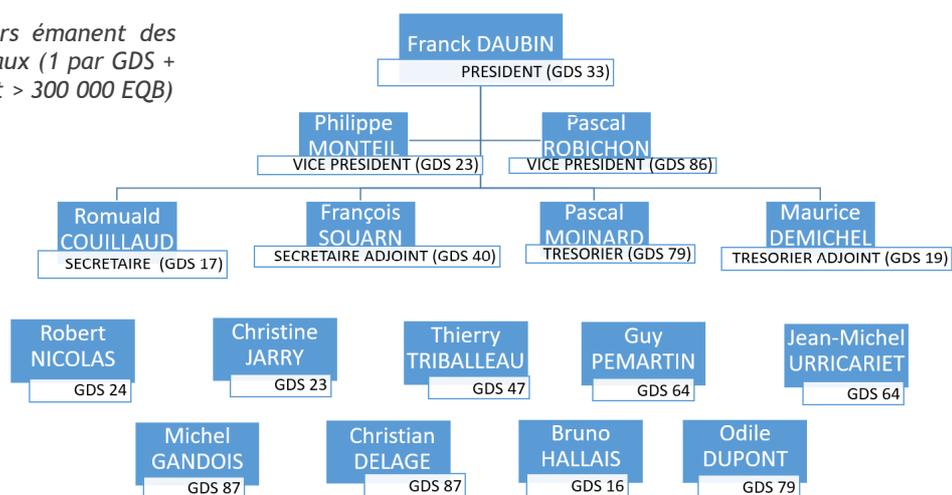
► Mise en place de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine

- Association loi 1901, créée en mars 2016
- Fédération des 12 GDS départementaux
- 1 salariée depuis septembre 2017



► Le Conseil d'Administration

Les administrateurs émanent des GDS départementaux (1 par GDS + 1 par département > 300 000 EQB)



► Financement

- Cotisation des **adhérents** (70 %) : part fixe annuelle + part variable par EQB
- Conseil Régional (30 %) : subvention via un Appel à Projet « Structuration et mise en réseau »



AG GDS Creuse -
03/04/2018

► La FRGDS Nouvelle-Aquitaine : son rôle, ses objectifs

- Défendre, représenter, former, informer et accompagner les éleveurs de toutes les espèces d'animaux de rente dans le domaine sanitaire animal de la Nouvelle-Aquitaine
- Promouvoir l'**excellence sanitaire** de la Nouvelle-Aquitaine pour le bénéfice des éleveurs et en répondant aux besoins du citoyen-consommateur

► De quelle manière ?



AG GDS Creuse -
03/04/2018

- Coordonner et harmoniser les **actions sanitaires communes** conduites par les GDS
- Assurer la **concertation** et la mutualisation de moyens des 12 GDS en maintenant le maillage de proximité, permettant les échanges et la **réactivité**
- Etre l'interlocuteur des services de l'Etat (DRAAF/SRAL) et du Conseil Régional



AG GDS Creuse -
03/04/2018

- Mettre en place des axes stratégiques cohérents avec l'actualité sanitaire, à ce jour 3 axes d'action majeurs :
 - ✓ La **tuberculose bovine** : conserver le statut Officiellement Indemne
 - ✓ L'apport de garanties et appellations sanitaires pour préserver les marchés notamment concernant l'**IBR** (obtenir l'éradication ; diminuer le coût collectif et direct pour les éleveur via le statut de Zone Epidémiologique Favorable) et la **BVD** (maladie d'impact économique important)
 - ✓ Lutter collectivement contre les maladies émergentes ou imprévisibles d'impact économique certain ; importance de la prévention de l'**antibiorésistance** et du **bien-être animal**



AG GDS Creuse -
03/04/2018

► La FRGDS Nouvelle-Aquitaine : ses atouts

- Une volonté commune
- De nombreuses **compétences** dans les 12 GDS avec des actions à partager, des outils à mutualiser
- Un **taux d'adhésion** important permettant d'étendre nos actions afin d'être le plus efficace possible : « *le sanitaire n'est efficace que s'il est collectif* »
- Un lien avec les **partenaires** (vétérinaire, DD(cs)PP, Chambres, etc.) permettant d'échanger et d'agir ensemble



AG GDS Creuse -
03/04/2018



► La FRGDS Nouvelle-Aquitaine : une organisation à 12

- Réunions de Bureau et de Conseil (élus, administrateurs, structures partenaires)
- CoDir mensuel composé d'un directeur par ancienne région et de la directrice régionale permettant de suivre régulièrement l'avancement des actions et de faire remonter les demandes
- Centralisation des informations pour une meilleure communication



AG GDS Creuse -
03/04/2018



Les enjeux de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine



AG GDS Creuse -
03/04/2018

- ▶ **Fédérer** les éleveurs des différentes espèces (aujourd'hui plus de 90 % des éleveurs bovins et 70 % des éleveurs de petits ruminants)
- ▶ Être reconnue Organisme à Vocation Sanitaire (**OVS**) pour le domaine animal en 2019
- ▶ Mise en place de l'Association Sanitaire Régionale (ASR)
- ▶ Être **présent** aux différentes réunions, journées, échanges au niveau national afin d'être toujours au fait de l'actualité



AG GDS Creuse -
03/04/2018

La FRGDS Nouvelle-Aquitaine c'est :

- ▶ l'opportunité d'échanger nos idées, pratiques ; de mutualiser pour gagner en efficacité et développer de nouvelles actions en conservant le lien de proximité
- ▶ avoir une portée plus importante de part notre taille, d'où la nécessité de continuer à être reconnu dans le sanitaire animal

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »



AG GDS Creuse -
03/04/2018

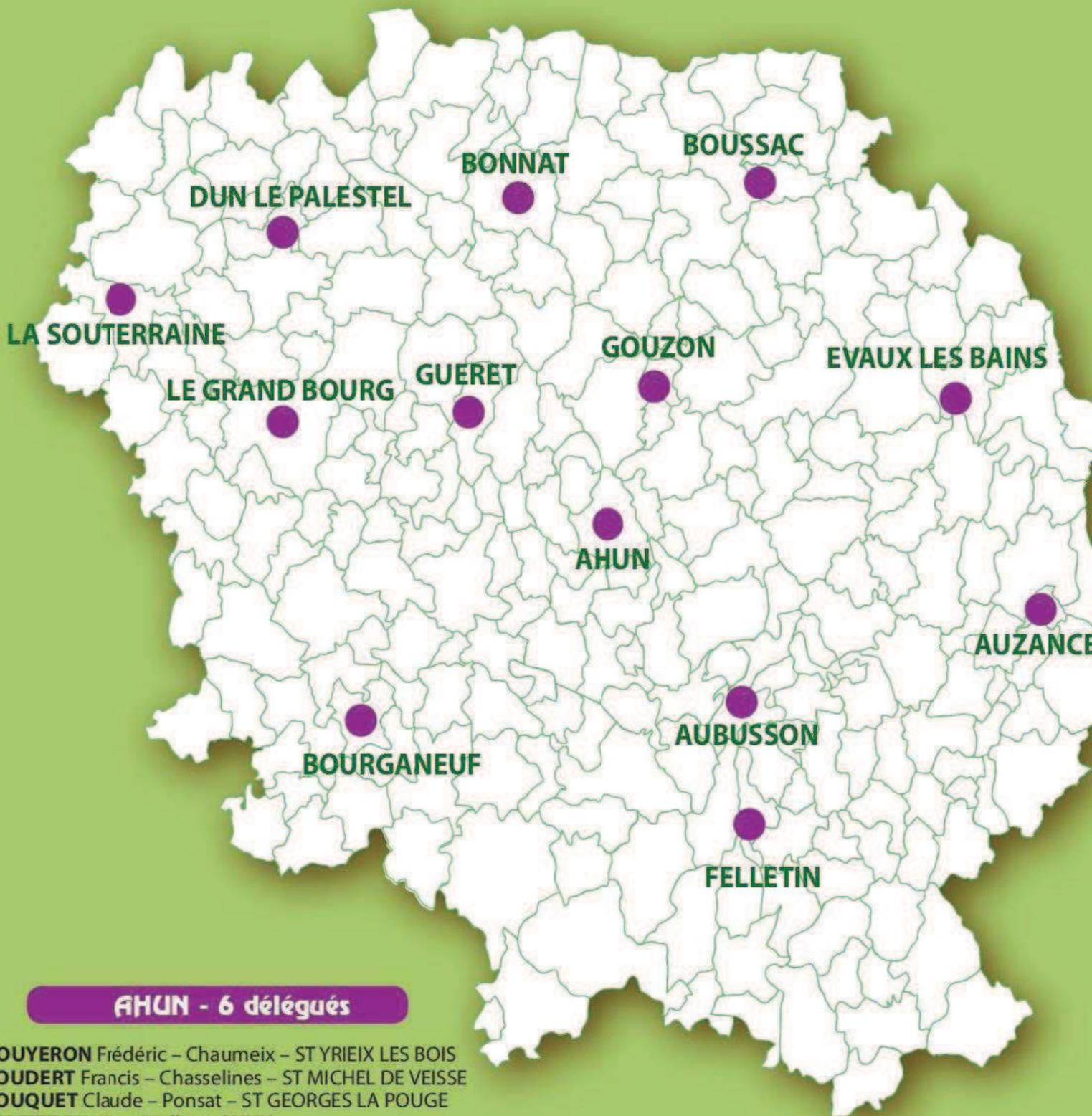


AG GDS Creuse -
03/04/2018



Annexes





AHUN - 6 délégués

BOUYERON Frédéric – Chaumeix – ST YRIEIX LES BOIS
COUDERT Francis – Chasselines – ST MICHEL DE VEISSE
COUQUET Claude – Ponsat – ST GEORGES LA POUGE
LEPETIT Patrice – Molles – AHUN
MARTIN Eric – Le Mas – BANIZE
MOREAU Florent – Génétine – PONTARION

AUBUSSON - 5 délégués

BEZON Frank – Baboneix – LA CHAUSSADE
DE LAGUERENNE Pascal – Bardet – LUPERSAT
LAGORCE Brigitte – Peyrudes – CHAMPAGNAT
LARDY Carole – Epsat – ST PARDOUX LE NEUF
TOURRET Franck – Poux – SAINT AMAND

AUZANCES - 10 délégués

BONNARET Vincent – Pouchol – DONTREIX
BROUSSE Sébastien – La Chassagne – MERINCHAL
DESARMENIEN J.Michel – Charousseix – ROUGNAT
DUBOSCLARD Didier – Gaschard – MAGNAT L'ETRANGE
LARBRE Catherine – Les Ecures – ST GEORGES NIGREMONT
LECLERC Robin – Chazepaud – ST BARD
MAGNIER Mickael – Villefavent – DONTREIX
MONGOURD J.Luc – Bariteaux – CHARD
MOULY Ketty – Chamoureix – ST MARTIAL LE VIEUX
RAVEL Denis – Dondanette – LES MARS

GDS Creuse = 89 délégués cantonaux

BONNAT - 8 délégués

BONNEFOIS Noël - Lasvy - CHAMPSANGLARD
BUJEAUD Jean Claude - 14 Le Theil - BONNAT
DESASSURE David - Etat - CHENIERS
GUILLOIN Patrick - Montagaud - ROCHES
METON Ludovic - Le Quérut - BONNAT
PAROT Sébastien - Rebouyer - GENOUILLAC
PAROTON Jean-Philippe - Mégrets - ROCHES
RAPINAT Didier - La Verrière - ST DIZIER LES DOMAINES

BOURGANEUF - 4 délégués

DUPHOT Mickaël - Montarichard - ST DIZIER LEYRENNE
MONTLARON Eric - Chauverne Piolet - ST DIZIER LEYRENNE
TIXIER Guillaume - Bouzogles - BOURGANEUF
VALAUD Gérard - Murat - ST DIZIER LEYRENNE

BOUSSAC - 7 délégués

BOURBON Julien - La Villatte - BETETE
CARCAT J. Paul - Montabret - BUSSIERE ST GEORGES
CHEZEAU Max - 15, Chatres - SOUMAN
CHOLIN Olivier - La Plante - BUSSIERE ST GEORGES
JANNET David - Chaubier - TOULX STE CROIX
LEMASSON Thierry - La Brousse - ST SYLVAIN BAS LE ROC
MAULAT Gilles - Petit Freneix - CLUGNAT

DUN LE PALESTEL - 7 délégués

AUCHARLES Michel - La Forge - AZERABLES
DEBROSSE J.Yves - Salesses - MAISON FEYNE
DESRIEUX Fabrice - Baron - NOUZEROLLES
JANNOT Arnaud - Le Bourg - COLONDANNES
LAVALETTE Lionel - La Chinaud - FRESSELINES
MATIGOT Emmanuel - La Baticole - ST SEBASTIEN
PENOT Agnès - La Quénière - VILLARD

EVAUX LES BAINS - 8 délégués

AUBERT Michel - Malville - RETERRE
HENRY Yves - Bourg - AUGE
MARCHAND Didier - Gandouly - VIERSAT
MONTAGNE Daniel - Ste Marie - AUGE
PARIS Sylvain - Masroudier - SANNAT
ROUGERON Joël - Chaumazelle - ST JULIEN LA GENETE
SIMONET Morgan - La Fosse - RETERRE
THURET Christian - Rue du Gasnon - NOUHANT

FELLETIN - 5 délégués

BETOULAUD Jonhny - Mazeau - ROYERE
JARRY Christine - La Salle - FELLETIN
LEROUDIER Mickaël - Fontfrède - ST FRION
PEYROT Jérémy - La Perchade - VALLIERE
VIALATOUX Bernard - Soumeix - ROYERE

GOUZON - 10 délégués

AUROY David - Les Boueix - LADAPEYRE
CHATONNET Stéphane - Montcheny - LADAPEYRE
COURTITARAT Pascal - Chaises - ST DIZIER LA TOUR
DESFOUGERES Régis - La Peyre - PIONNAT
DUTHEIL Bernard - Bêtes - TROIS FONDS
JAMOT Thierry - Fontanas - ST MEDARD
MONTEIL Philippe - La Bussière - LE CHAUCHET
MOREAU Olivier - La Foudrasse - PEYRAT LA NONIERE
PARBAILE Béatrice - L'Age - PARSAC
SIMON Marie Odile - Batacourat - CRESSAT

GRAND BOURG - 7 délégués

BUFFET J. Phillipe - Lisle - GRAND BOURG
COTTON Franck - Masgelier - GRAND BOURG
DELUCHAT Nicole - Sigoulet - BENEVENT L'ABBAYE
GUILLOIN Damien - Les Chaises - ST PRIEST LA PLAINE
LEGAY Jérôme - Le Masmilliers - CHATELUS LE MARCHEIX
MOREAU Romain - La Valodie - AULON
URBAIN Nicolas - La Bussière - ST ETIENNE DE FURSAC

GUERET - SAINT VAURY - 7 délégués

BRIDIER Christophe - La Villetelle - ST FIEL
CHATENDEAU Alain - Les Granges - BUSSIERE DUNOISE
DEJOUHET Didier - Le Masbrenier - SAINT VAURY
LAVAUD Didier - Roubeau - ST VICTOR EN MARCHE
MAUVY Sébastien - Claverolles - ST SULPICE LE GUERETOIS
ROUGERON Pascal - Villebrier - ST LAURENT
THONNET Caroline - Villard - ST SULPICE LE GUERETOIS

LA SOUTERRAINE - 5 délégués

AUBRUN Régine - Bouchaix - VAREILLES
BOUCHERON Aurélien - Fongeneuil - NOTH
DEGAY M. Rose - Puy Chevrier - ST PRIEST LA FEUILLE
FORGE Bruno - La Bauche - ST MAURICE LA SOUTERRAINE
JOSSE Pascal - Moulin de Semme - ST PRIEST LA FEUILLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION (Election du 04 juillet 2017)



MEMBRES A VOIX DELIBERATIVES

Bureau

Président : Philippe MONTEIL - Bussière - 23130 LE CHAUCHET (réélu 2016)	Eleveur
1 ^{er} Vice-pdt : Nicolas ATHANASSIADIS - 34, r des Tanneries - 23210 BENEVENT L'ABBAYE	GTV 23
2 ^{ème} Vice-pdt : Pascal JOSSE – Le Brac - 23300 ST AGNANT DE VERSILLAT (réélu 2015)	Eleveur
Secrétaire : Christine JARRY – 12, La Salle - 23500 FELLETIN (réélue 2017)	Eleveur
Secrétaire Adjoint : Francis COUDERT - Chasselines – 23480 ST MICHEL DE VEISSE (réélu 2017)	Eleveur
Trésorier : Bernard VIALATOUX - Soumeix – 23460 ROYERE DE VASSIVIERE (réélu 2015)	Eleveur

Autres membres du Bureau

Sébastien BROUSSE – La Chassagne - 23420 MERINCHAL (élu 2017)	Eleveur
Nicolas SIMONNET – La Renardive – 23170 NOUHANT	Conseil Départemental
Xavier HUGUET – 72, Grande Rue – 23160 AZERABLES	SDVEL23
Nicole DELUCHAT - Sigoulet - 23210 BENEVENT L'ABBAYE (réélue 2016)	Eleveur
Jean-Pierre CHAPY – Ballier Chenil – 23110 EVAUX LES BAINS	Chambre d'Agriculture

Autres membres du Conseil à voix délibérative

Christelle JUNG – 2, Place du Marché - 23700 AUZANCES	Ordre Vétérinaire
Jean-Yves DEBROSSE - Lascoux – 23800 MAISON FEYNE (réélu 2015)	Eleveur
Sébastien MAUVY – 39, Claverolles - 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS (élu 2015)	Eleveur
Thierry JAMOT- Fontanas - 23200 ST MEDARD LA ROCHETTE (réélu 2016)	Eleveur
Fabrice DESRIEUX – Le Baron - 23360 NOUZEROLLES (élu 2016)	Eleveur
Franck TOURET - Poux – 23200 SAINT AMAND (réélu 2017)	Eleveur
Bernard DUTHEIL – Bêtes – 23230 TROIS FONDS	FDSEA

MEMBRES A VOIX CONSULTATIVES

Comité d'Orientation de l'Elevage	M. Le Représentant – Avenue d'Auvergne - 23000 GUERET
J.A. 23	Sébastien DALLOT – Bois Franc – 23220 JOUILLAT
Section ovine	Didier DUBOSCLARD – Gaschard - 23260 MAGNAT L'ETRANGE
Section caprine	
Section porcine	Maryline GLOMEAU – L'âge Grillon – 23170 NOUHANT
Section équine	Jean-Marc ALANORE - Clermonteix – 23140 JARNAGES
Section aquacole	Olivier EVRARD - Le Verger - 23400 BOURGANEUF
Organismes de Production	Bernard MOREAU - Villechabut - 23380 AJAIN
Vétérinaire pts ruminants	Tristan LABRADOR – 23600 BOUSSAC
Vétérinaire porcin	
Vétérinaire équin	
Vétérinaire poisson	
Vétérinaire production laitière	Bernard JAUBERTIE – 24 Route d'Aubusson – 23500 FELLETIN

CONSEILLERS TECHNIQUES

Directeur DDT – Cité Administrative - 23000 GUERET
Directeur DDCSPP – 1, Place Varillas – CS 60309 – 23007 GUERET Cedex
Directeur du LABORATOIRE DEPARTEMENTAL – 42/44 route de Guéret - 23380 AJAIN
Responsable administratif du Comité d'Orientation de l'Elevage – Avenue d'Auvergne - 23000 GUERET
CACF – Robert CHERON - L'Age au Bert - 23240 LE GRAND BOURG

A convoquer suivant nécessité :

MSA – Avenue d'Auvergne - 23000 GUERET
Présidente Association Consommateurs - 2 ter, avenue de la République - 23001 GUERET Cedex

Commission du personnel => 3 membres :

- Philippe MONTEIL
- Pascal JOSSE
- Bernard VIALATOUX

Commission des impayés => 3 membres :

- Philippe MONTEIL
- Nicole DELUCHAT
- Bernard VIALATOUX

Commission bipartite

- Philippe MONTEIL ou son représentant Bernard VIALATOUX

Groupement Régional d'Action Sanitaire du Limousin => 4 membres et 2 suppléants

- Philippe MONTEIL
- Pascal JOSSE
- Christine JARRY
- Nicole DELUCHAT

Suppléants :

- Sébastien MAUVY
- Jean-Yves DEBROSSE

FRGDS Nouvelle Aquitaine

Titulaires :

- Philippe MONTEIL
- Christine JARRY

Suppléants :

- Pascal JOSSE
- Nicole DELUCHAT

Commission faune sauvage => 2 membres

- Christine JARRY
- Fabrice DESRIEUX

Président
Philippe MONTEIL

Direction
Dr Didier GUERIN

Responsables de services

**Accueil
Comptabilité**
Annie FOREST

**Dangers sanitaires
1^{ère} catégorie et
Tiers payant**
Christophe LE MAUX

**Dangers sanitaires
2^{ème} et 3^{ème}
catégories**
Dr Boris BOUBET

**Communication
et formations
Petits ruminants**
Marien BATAILLE

Collaboratrices
Patricia MORIN
Pauline PERREAUT

Collaboratrices
Emilie AMEAUME
Aurélie DEFRENAIX
Lucile GUILLON





L'action sanitaire ensemble

GDS
Creuse

26, rue Alexandre Guillon – BP 201 – 23004 GUERET CEDEX

Tél : 05.55.52.53.86 – Fax : 05.55.52.68.43

www.gdscreuse.fr – gds23@reseau-gds.com

